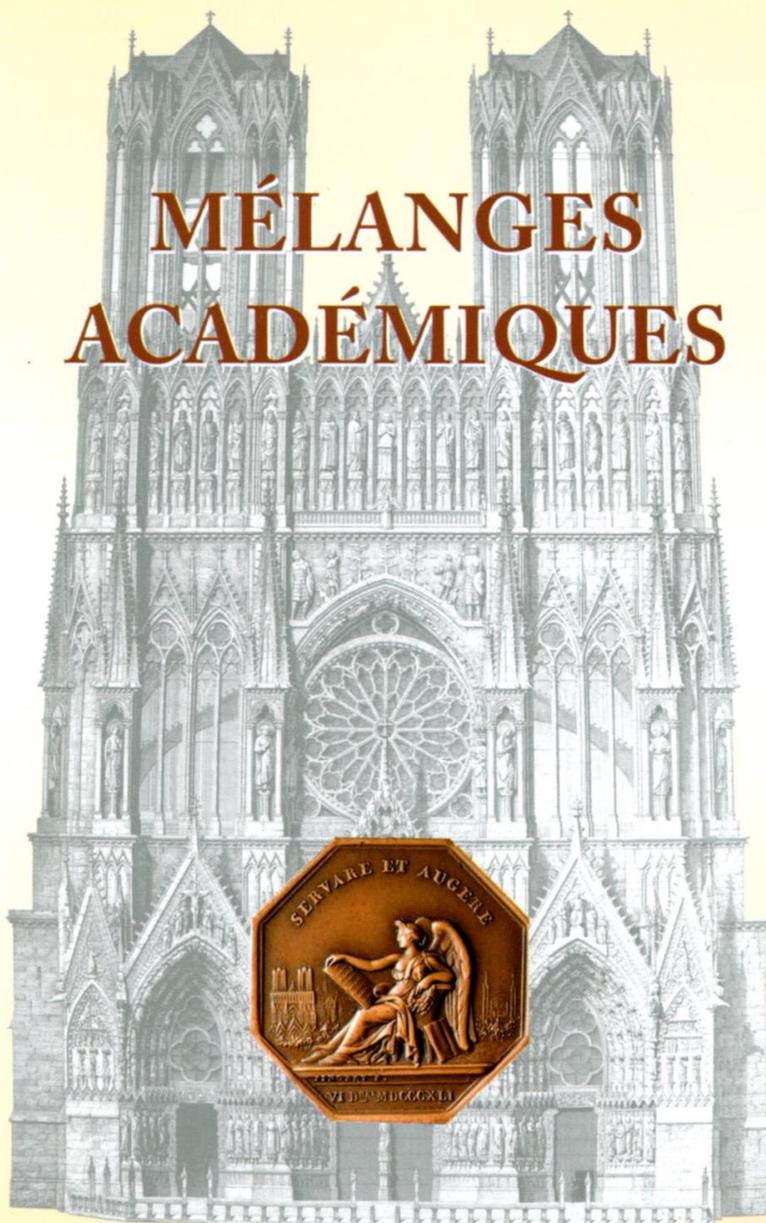


TRAVAUX DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

MÉLANGES ACADÉMIQUES

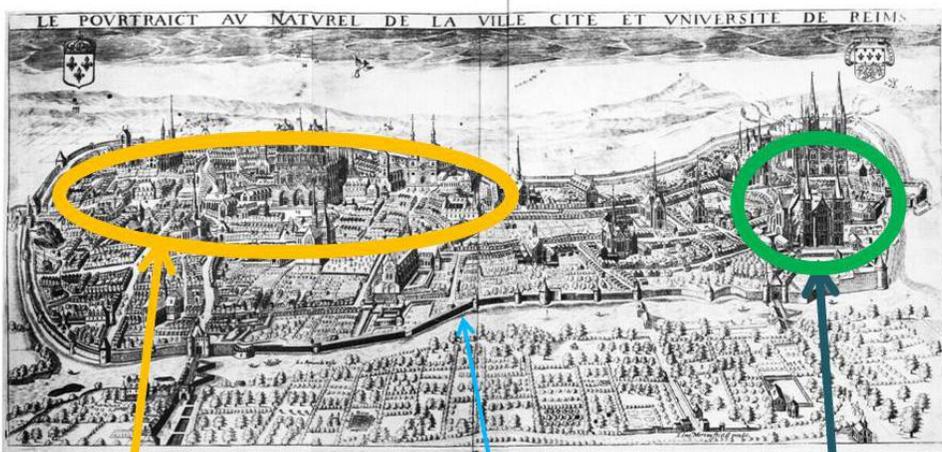


Cent quatre-vingt-dixième volume
2022

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE (III^e-VII^e siècles) ¹

par Robert NEISS
Membre associé

Les plus anciens plans connus de Reims, comme celui de Cellier-Picart ², ou celui de Chastillon-Moreau ³, gravés au début du XVII^e siècle, représentent l'image familière de la ville à la fin du Moyen-Âge (Doc. N° 1).



LA CITE

enclose au IV^e s.

après l'épiscopat de Sixte
sous Constantin

ENCEINTE DU XIV^e SIECLE

1

LE FAUBOURG

constitué au VIII^e s.

aux temps de l'évêque Rigobert,
à la fin des Mérovingiens

Doc. N° 1- Reims. Plan Chastillon-Moreau avec mise en évidence des deux pôles urbains anciens.

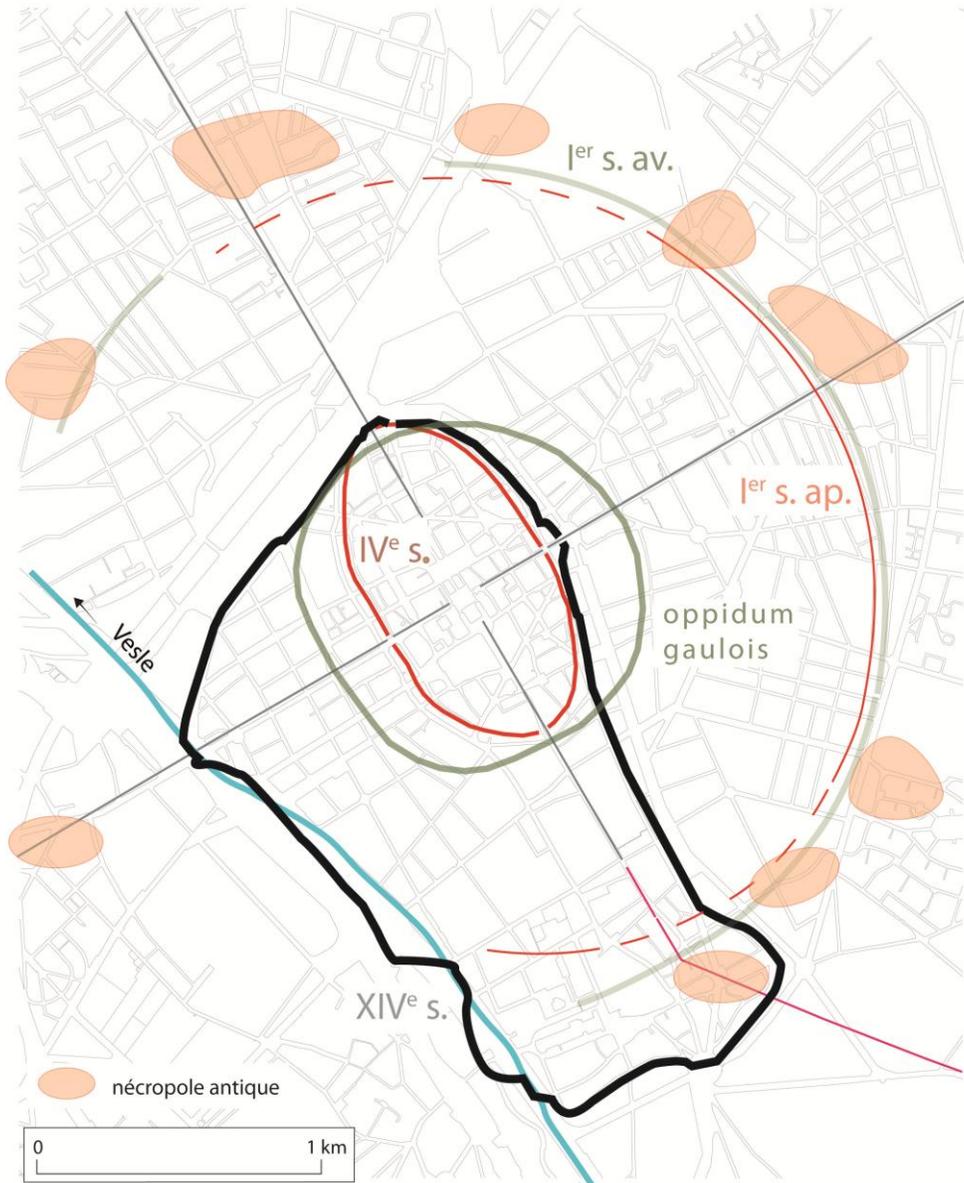
La vue de ces plans montre que la forme générale de la ville est très différente de celle de l'Antiquité, gauloise ou gallo-romaine, désormais assez bien connue. Cette dernière, parfaitement circulaire, était construite sur un modèle originellement très différent. Son centre, bien structuré autour du carrefour des deux grands axes perpendiculaires, avait généré l'urbanisation d'un immense espace d'environ 500 ha déterminé par l'ancien rempart gaulois et entouré de nécropoles sur presque tout son périmètre (Doc. N° 2, page suivante).

¹ Communication faite, en la Maison de la Vie associative de Reims, le 19 novembre 2021.

² CELLIER, Jacques, PICART, Hugues, *Pourtraict de la ville cité et université de Reims*, gravure, Reims, Nicolas Constant, 1618-1619, BMR, XXXI, III, c.

³ CHASTILLON, Claude, MOREAU, Edmé, *Le pourtraict au naturel de la ville cité et université de Reims*, gravure, Simon de Foigny, 1622, BMR, XXXI, III, d.

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)



Doc. N° 2- Reims. Les emprises urbaines successives de la ville, délimitées par le tracé des remparts du I^{er} siècle av. J.C., du IV^e siècle et du XIV^e siècle.
(DAO Robert Neiss. Localisation schématique des nécropoles du Haut-Empire d'après la CAG, 51/2, p. 87)

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)

La ville médiévale est bien moins étendue avec ses 230 ha qui s'étendent sur un espace organisé très différemment, suivant la forme à double renflement caractérisant le Reims ancien qui nous est familier. On y perçoit que le rempart du XIV^e siècle, dont le tracé s'est maintenu jusqu'au XIX^e siècle, englobe deux noyaux opposés.

La présence de ces sous-ensembles révèle en fait une étape intermédiaire correspondant à un stade d'évolution particulier de la ville, lorsqu'elle s'organisait autour de deux pôles urbains bien distincts. L'un d'eux était constitué par le centre urbain, au milieu duquel trône la cathédrale depuis le temps de Nicaise ; l'autre, par le faubourg Saint-Remi identifié sous ce nom de *vicus Remigii* à l'époque carolingienne dans la *Vita Rigoberti* du IX^e siècle ⁴.

La cristallisation de ces deux noyaux a profondément changé le contour général de la ville gallo-romaine selon un processus assez long qui se déroule entre la fin de l'Antiquité classique et l'aube de l'époque carolingienne. Cette période de près de quatre siècles, entre le III^e siècle finissant et le début du VIII^e siècle, que Jacques Fontaine appelle l'Antiquité tardive ⁵, correspond précisément à celle qui voit le christianisme pénétrer, par osmose, la sphère sociale et politique jusqu'à en prendre le contrôle avec le sacre, au nom de l'Église catholique, du premier roi carolingien, Pépin, par le Pape Etienne II, en 754. À l'échelle de la ville de Reims, la transformation de la topographie urbaine concorde bien avec le développement du christianisme local, depuis l'humble épiscopat de Sixte jusqu'à celui de Rigobert qui, maître de la ville, en interdit l'entrée à Charles Martel, en 716.

Cette synchronie invite à évaluer la place de la nouvelle religion dans une mutation formelle aussi marquante, à l'échelle de la société urbaine dans son ensemble. Et c'est en dépassant l'univers spécifique du seul monde chrétien que l'on peut saisir les interactions entre cette communauté particulière et la société dans laquelle elle évolue. Se restreindre en effet à la seule « histoire du christianisme », ou à la seule « topographie chrétienne, » ne permet pas de mettre en évidence l'influence d'un groupe, minoritaire à l'origine, sur les pratiques collectives dans la ville. Comme l'urbanisme traduit assez bien la vie, l'organisation sociale et l'usage que font les habitants de l'espace urbain, l'examen de l'évolution de cet espace, de l'organisation des quartiers et du paysage monumental, doit permettre de saisir les modifications intervenues dans la période qui nous intéresse et de comprendre à quel point les pratiques du christianisme, spontanées puis instituées, y ont contribué.

Pour une telle approche urbanistique, les outils de l'archéologie sont particulièrement appropriés car ils inscrivent dans l'espace des faits concrets et sont à même de révéler ainsi des réalités sociales et politiques significatives. Les vestiges archéologiques, que l'opportunité des fouilles met à notre disposition, sont ainsi mis à contribution mais l'ensemble des faits matériels que l'on peut déceler tout autant dans les sources historiques et les textes anciens que dans les plans, anciens ou restitués, peuvent avantageusement éclairer notre réflexion.

⁴ *Vita s. Rigoberti*, MGH, SRM VII, 1998, p. 250-341 (BHL 7253) (rédigée entre 882 et 900) (évéque déposé en 719).

⁵ FONTAINE, Jacques, « L'apport de l'archéologie française à l'histoire de la christianisation de la Gaule », in DUVAL, Noël et alii (dir.), *Naissance des arts chrétiens. Atlas des monuments paléochrétiens de la France*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 1991, p. 15.

Avec ces ressources, nous examinerons successivement les deux ensembles identifiés comme distincts, le faubourg Sud et le centre urbain. Pour chacun d'entre eux, nous nous proposons d'analyser le processus de leur structuration au cours de la période considérée.

LE FAUBOURG SUD

Probablement assez anciennement constitué, le pôle méridional correspond à l'actuel quartier Saint-Remi. Les plus vieilles sources écrites mettent en effet ce quartier en rapport avec les origines chrétiennes. Il s'agit d'un passage de la *Vie* de saint Sixte qui avait alimenté la légende de l'édification d'une première cathédrale rémoise dans ce quartier. Cette *Vie*, probablement rédigée au VI^e ou VII^e siècle, reflète la vision qu'on avait de la réalité historique vers la fin de l'époque mérovingienne et ne peut sans doute être suivie à la lettre. Mais au milieu de certains poncifs propres à la littérature hagiographique, le texte rapporte un événement concret qui, pour cette raison, pourrait être fondé sur un souvenir réel, transmis par la tradition. Il s'agit de l'inhumation de l'évêque dans une église qu'il aurait lui-même édifiée : « saint Sinice déposa le corps de ce dernier (saint Sixte) dans l'église que lui-même avait construite dans le faubourg de la même cité » (... *sanctus Sinicius corpus ipsius in ecclesia, quam ipse in suburbio ejusdem civitatis construxerat, ... collocavit* ⁶).

L'emplacement de cette *ecclesia* correspond, selon toute vraisemblance, à celui de l'église Saint-Sixte, aujourd'hui disparue, qui se trouvait dans la rue du même nom, à peu de distance, à l'est de la basilique Saint-Remi. La tradition, rapportée par la *Vie* de Sixte, y localise donc le premier sanctuaire chrétien à l'initiative du premier évêque.

Peut-être a-t-on trop négligé cette indication car le rejet par Gaston Robert ⁷, par Jean Leflon ⁸ et, ensuite, par la critique actuelle ⁹, de l'ancienne idée d'une première cathédrale dans ce quartier a pu empêcher de tirer meilleur profit de l'information. S'il est en effet admis que l'édification d'une *ecclesia*, c. à d. du lieu des réunions liturgiques des chrétiens, dans un quartier périphérique de la ville est très improbable, et qu'il est encore plus invraisemblable qu'une église ait pu accueillir la dépouille d'un défunt, fût-il un personnage important, à cette époque ancienne, il est en revanche évident que le lieu d'inhumation de l'évêque se trouvait dans une aire funéraire comme c'était l'usage commun à l'époque. Mais, si l'évêque du III^e siècle n'a pas construit d'église, il a pu prévoir un monument commémoratif sur sa tombe avant même son décès, à la manière de l'époque, comme nous l'apprennent de nombreuses inscriptions funéraires antiques. À cet éventuel monument, a probablement succédé un oratoire ou une *memoria* puis une église qui n'est attestée, en l'occurrence, qu'au VII^e siècle ¹⁰ et dont les auteurs de la *Vita* auraient exagéré l'antiquité. Il convient donc de disjoindre la question de la sépulture de Sixte de celle de la construction

⁶ *Acta sanctorum* (AA.SS.) *Sixti et Sinicii, Sept. I* (BHL 7815) (VI^e-VII^e s.), p. 127.

⁷ ROBERT, Gaston, « L'ancienne paroisse Saint-Sixte de Reims », in *Nouv. rev. de Champ. et de Brie*, 1928, T. 6, 1928, p. 7.

⁸ LEFLON, Jean, *Histoire de l'Église de Reims du I^{er} au V^e siècle*, Reims, Imprimerie du Nord-Est, 1941, p. 99.

⁹ PIÉTRI, Charles, « Remarques sur la topographie chrétienne des cités de la Gaule entre Loire et Rhin (des origines au VII^e siècle) », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, LXII, 1976, pp. 189 à 204 ; SOT, Michel, *Un historien et son Église. Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993, p. 366.

¹⁰ PIÉTRI, Luce, NEISS, Robert, « Reims », in PIÉTRI, Luce *et al.*, Province ecclésiastique de Reims (*Belgica secunda*), p. 21-45, in GAUTHIER, Nancy *et al.* (éd.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e s.*, XIV, 170 p., Paris, 2006, p. 49.

de l'édifice appelé "église" et accorder plus d'importance au lieu concerné qu'au monument lui-même.

Aussi peut-on penser à juste titre que l'apparent détail de la construction de l'église vise à rappeler le rôle de l'évêque non pas dans l'édification du monument proprement dit, mais plus largement dans la fondation du cimetière dans lequel il a été inhumé. Michel Lauwers a relevé la porosité de sens entre le terme "cimetière" et les édifices consacrés au culte des saints ¹¹. Aussi l'évocation d'une église peut-elle être considérée comme une figure de style métonymique utilisant le terme d'église comme la métaphore du cimetière et donner à l'œuvre de Sixte une signification plus symbolique et plus conforme à l'état des lieux que le rédacteur de la *Vie* avait sous les yeux plusieurs siècles après les faits. C'est donc l'acte fondateur qui doit attirer notre attention vers ce lieu voué aux plus importantes vénération de la part de la communauté chrétienne par la suite.

Dans l'espace urbain du III^e siècle, la fonction funéraire de cette partie de la ville, avant le temps de Sixte, est attestée par la découverte d'au-moins une tombe du II^e siècle parmi de nombreuses inhumations mal datées qui y sont signalées ¹². La position de ce secteur dans la géographie urbaine est tout à fait comparable à celle des autres nécropoles antiques connues dans la périphérie de l'agglomération et qui forment une couronne presque continue autour de la ville. Elles en respectent la limite fortement marquée par l'ancienne enceinte gauloise, reprise presque à l'identique à l'époque romaine (**Doc. N° 2**). Nous sommes donc en présence d'une nécropole classique qui se distingue simplement par sa position à proximité de la route du Sud, la voie Césarée menant à Lyon puis à Rome et surtout par le destin particulier auquel elle fut vouée ultérieurement.

Ce destin, lié à la ferveur des chrétiens au cours des siècles suivants, semble fixé depuis l'époque de Sixte si l'on en croit le récit de sa *Vie*. Est-ce à dire que la communauté chrétienne s'était réservé l'emplacement dès ces temps anciens pour y ensevelir ses morts ? La question mérite une attention particulière car plusieurs indications complémentaires semblent appuyer une telle hypothèse.

En premier lieu, il apparaît que, dans l'état actuel de nos connaissances, les seules tombes chrétiennes primitives connues et identifiées comme telles, proviennent de ce quartier ¹³. La plus célèbre est celle du caveau Saint-Martin découvert au XVIII^e siècle. Dans cet hypogée, trouvé non loin de l'ancienne église Saint-Sixte, impasse Sainte-Balsamie, une fresque représentant la guérison du paralytique est datée du IV^e siècle ¹⁴. Tout aussi connue est l'église fondée au courant du même siècle, par Jovin, ce personnage important, haut gradé de l'armée impériale, qui obtint également la dignité prestigieuse de consul. Dédiée par la suite à saint Agricole, elle a accueilli les sépultures de plusieurs évêques selon Flodoard ¹⁵, avant d'être placée sous l'invocation de saint Nicaise. Jovin, récemment converti, choisit la proximité de la tombe de Sixte, comme toutes les autres fondations postérieures. Et, au cours des deux ou trois siècles suivants, tous les édifices chrétiens attestés se concentrent

¹¹ LAUWERS, Michel, *La Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, coll. « Historique », 2005, 393 p.

¹² *Carte Archéologique de la Gaule*, 51/2, Reims, 2010, p. 87.

¹³ *Carte archéologique de la Gaule*, 2010, 51/2 Reims, p. 383 et 384.

¹⁴ *Ibid.* et PIÉTRI, Luce, NEISS, Robert, *op. cit.*, p. 110 à 111.

¹⁵ *HRE*, I, 18.

dans le même quartier, à l'exclusion de tout autre lieu ¹⁶. Nous en comptons une dizaine ¹⁷ : Saint-Julien, Saint-Christophe (puis Saint-Remi), Saints-Timothee-et-Apollinaire, Saint-Germain, datant des V^e ou VI^e siècles ; Saint-Jean, Saints-Côme-et-Damien, au plus tard du VII^e siècle ; l'hospice d'*Attolus* édifié avant 750 ; enfin, de date incertaine, Saint-Celsin (Sainte-Balsamie) et les Saints-Martyrs mal localisés. Seule l'église Saint-Maurice est établie un peu à l'écart, en direction de la cité, au plus tard au VII^e siècle (Doc. N° 3).

On attribue généralement le regroupement des sépultures à la recherche de la proximité du tombeau d'un saint. Cette pratique s'est en effet développée au V^e siècle avec la généralisation du culte des martyrs mais le rassemblement de tombes et d'édifices funéraires chrétiens peut s'expliquer également, et plus simplement, par l'existence d'un aire funéraire communautaire dont le contour, tracé approximativement autour de la zone occupée par les édifices connus, correspond en grande partie à l'excroissance que respecte, par la suite, l'enceinte du XIV^e siècle, au-delà de la limite de l'ancienne agglomération antique, de part et d'autre de la voie Césarée.

Si la concentration des édifices est évidente, dans ce périmètre assez bien délimité, il est plus difficile d'en assurer l'origine à une époque aussi haute que celle de l'épiscopat de Sixte. Notre argumentaire peut s'appuyer sur ce que l'on sait pour l'Empire romain où, de manière générale, ce sont les associations ou collèges qui organisaient les funérailles de leurs membres ¹⁸. La politique impériale, traditionnellement méfiante envers les associations, tolérait les mutuelles funéraires, y compris celles des communautés chrétiennes qui possédaient des propriétés qu'elles pouvaient se réserver ¹⁹. Ainsi l'Église de Rome, après avoir bénéficié de l'accès à des terrains privés, devint propriétaire de ses propres cimetières au plus tard sous le pontificat de Calliste au début du III^e siècle ²⁰. Pour les provinces orientales, Eusèbe de Césarée, parlant d'Alexandrie et de l'Orient mentionne explicitement l'existence de ces « lieux appelés cimetières » (τά τῶν καλουμένων κοιμητηρίων... χωρία) propres aux chrétiens dès le III^e siècle ²¹. Il semble même utiliser le terme de "cimetière" pour bien individualiser ce type particulier de nécropoles.

Les aires funéraires, chrétiennes ou non, étaient certainement jalonnées sur le terrain. Aux II^e et III^e siècles, de telles démarcations sont attestées en Gaule méridionale par des inscriptions gravées sur des bornes de délimitation qui peuvent même parfois chiffrer la surface enclose ²². À Vienne, il a été possible d'identifier, dans une même nécropole, six groupes funéraires distincts, attribuables à des collèges funéraires fonctionnant au IV^e siècle et jusqu'à la fin du V^e siècle ²³.

¹⁶ NEISS, Robert, PRÉVOTAT, Claire, MOINE, Nicole, « La métropole antique », in DEMOUY, Patrick (dir.), *Reims, une métropole dans l'histoire. La ville antique et médiévale*, Paris, Dominique Guéniot, 2014, p. 87 à 96.

¹⁷ Voir PIÉTRI, Luce, NEISS, Robert, *op. cit.*, p. 41 à 44.

¹⁸ LAUBRY Nicolas, ZEVI, Fausto, « Une inscription d'Ostie et la législation impériale sur les collèges », in SILVESTRINI, Marina (dir.), *Le tribù romane. Atti della XVIe Rencontre sur l'épigraphie*, Bari 8-10 octobre 2009, p. 123 à 126.

¹⁹ BASLEZ, Marie-Françoise, *Les persécutions dans l'Antiquité. Victimes, héros, martyrs*, Paris, Fayard, 2007, p. 83 et 333.

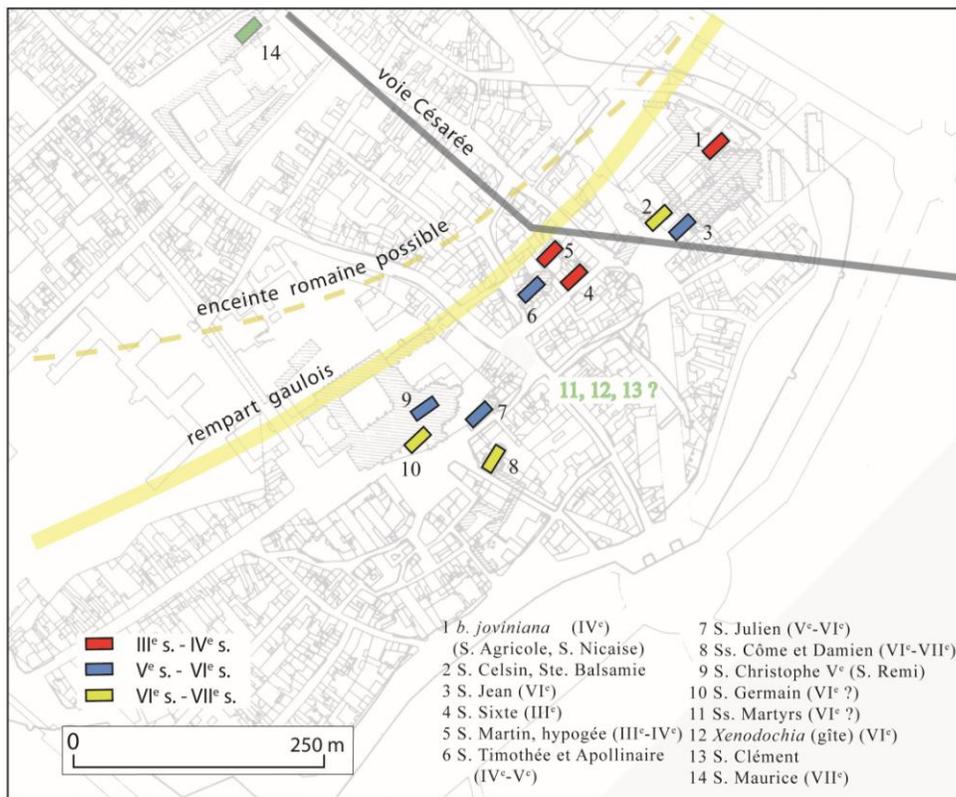
²⁰ LECLERCQ, Henri, « Calliste », in CABROL, Fernand, LECLERCQ, Henri, MARROU Henri (dir.), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et liturgique (DACL)*, Paris, 1948, Tome II, 2, col. 1661 à 1663.

²¹ EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, GRAPIN, Émile (trad.), Picard, 1911, Livre VII, 11, 10 et VII, 13.

²² LAUBRY Nicolas, ZEVI, Fausto, *op. cit.*, p. 117.

²³ GRANIER, Gaëlle, BIZOT, Bruno, SIGNOLI, Michel, « La population du site de la place de l'Égalité à Sainte-Colombe (Rhône) : un cas archéologique de *Collegia* à vocation funéraire de l'antiquité tardive ? », in *Bulletins et*

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)



Doc. N° 3- Reims. Le faubourg Saint-Remi. Chronologie et localisation des fondations attestées.
(DAO Robert Neiss)

À Reims également, les fouilles des dernières décennies ont pu mettre en évidence, dans plusieurs nécropoles antiques, des fossés ayant pu servir à délimiter des espaces funéraires distincts²⁴. Leur interprétation reste encore difficile en raison du caractère parcellaire des découvertes, mais ils peuvent confirmer l'existence d'enclos de nature privative.

Un indice de nature indirecte vient appuyer l'hypothèse. Il s'agit de la découverte de tombes de la même époque tardive, isolées et dispersées dans des espaces probablement sans statut particulier, tels des terrains vagues occupant les zones désertées par l'exode urbain de la fin du III^e siècle. En effet, après le regroupement de l'habitat vers le centre, des chantiers de démolition et de récupération de matériaux ont laissé à l'abandon de nombreux quartiers désormais périphériques où une population mal intégrée a pu trouver des opportunités pour enterrer ses morts. Une étude en cours sur ce phénomène a fourni des premiers résultats encourageants²⁵. L'analyse des isotopes du carbone et de l'azote du collagène osseux, des

mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 23, 2011, p. 152 à 175. <https://doi.org/10.1007/s13219-010-0026-7>.

²⁴ STOCKER, Pascal, *Reims (Marne). Rue Dérodé*, Rapport de diagnostic, Inrap, 2003, pp. 5 et 6 ; ID., *Reims (Marne), 78-90, rue Charlier*, Rapport de diagnostic, Inrap, 2007, p. 14 et 18.

²⁵ THIOL, Sandrine *et al*, *Espace de déconstruction, espace d'inhumation : les quartiers excentrés de la ville du Haut-Empire à Reims*, Rapport intermédiaire de projet d'action scientifique, Inrap Grand Est Nord, 2012.

squelettes mis au jour, semble caractériser des comportements alimentaires particuliers indiquant qu'il s'agirait d'individus appartenant à des populations exogènes, peut être des immigrés, ou à une main-d'œuvre occasionnelle. Les défunts de ces populations mal intégrées, n'ont pu, selon toute vraisemblance, accéder aux aires funéraires fermées, gérées par des associations privées locales.

Ainsi l'archéologie, mettant en évidence le phénomène de regroupement des tombes dans différents ensembles funéraires distincts, conforte l'hypothèse d'une possible pratique funéraire communautaire des chrétiens, telle qu'elle était déjà usuelle à Rome, dès le III^e siècle, au même titre que les autres catégories de la population de la ville. La question reste ouverte mais, même si Sixte n'est pas le fondateur du lieu, la possibilité pour les chrétiens de disposer très tôt, et peut être dès le III^e siècle, d'un bien-fonds auquel peut se rattacher la mémoire collective postérieure paraît bien acceptable.

Un dernier élément enfin est susceptible de compléter l'argumentaire en faveur d'une fondation antérieure à la « paix de l'église ». Il met à contribution l'onomastique en rapport avec ce lieu appelé *vicus remigii*, le faubourg Saint-Remi, à l'époque carolingienne ²⁶ et qu'on a cru pouvoir qualifier de *vicus christianorum* comme d'une appellation générique. Il se trouve que les sources rémoises peuvent nous aider à mieux saisir ce que cette locution peut nous apprendre à ce sujet.

Un *vicus christianorum* à Reims ?

L'expression, qu'on traduit généralement par « faubourg des chrétiens », nous la devons à Grégoire de Tours qui désignerait ainsi, à Clermont, sa ville natale, un faubourg situé à distance des remparts de la cité -que l'on pense situer dans le quartier Saint-Alyre- et où se concentraient à son époque, au VI^e siècle, des basiliques dédiées aux saints et confesseurs de l'ancien temps. La formulation utilisée par Grégoire... *vicus quem christianorum vocant...* ²⁷ désignerait le faubourg « qu'on appelle celui des chrétiens ». Il s'agit là de la seule occurrence dans l'œuvre de Grégoire. Il ne l'utilise en effet ni à Paris, où il nomme le *vicus Parisiorum*, ni à Bourges, ni à Poitiers, ni à Reims qu'il connaît bien et où il situe l'église Saint-Julien plus prosaïquement dans le faubourg de la ville de Reims (*in suburbano Remensis urbis* ²⁸). On lui attribue la même locution pour Tours, dont il fut évêque, mais où il utilise une formule admise comme ambiguë et qui, en fait, s'avère mal comprise. Grégoire y rapporterait que Gatien, le premier évêque, fut enterré « dans le cimetière du même bourg, qui était celui des chrétiens » (*In hac urbe..., ut ferunt, ... obiit in pace et sepultus est in ipsius vici cimiterio, qui (ou quod) erat christianorum* ²⁹). Or, il paraît évident que la relative « qui était celui des chrétiens » s'applique au cimetière, plutôt qu'au prétendu « bourg », comme l'indiquent clairement deux manuscrits cités par Jacques Dubois et qui accordent le relatif *quod* avec *cimeterium* qui est neutre ³⁰. De plus, le substantif *vicus*, accompagné de l'adjectif *ipsius* (même), doit être compris non comme un « bourg » mais bien comme la ville même de Tours, déjà nommée au début de la phrase.

²⁶ *Vita s. Rigoberti*; FLODOARD, *Historia Remensis Ecclesiae (HRE)*, MGH, *Scriptores* XXXVI, éd. STRATMANN, Martina, 1998 (réédée entre 948-952), IV, 46.

²⁷ GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum (HF)*, MGH, *SRM* I, L.1, 33.

²⁸ GRÉGOIRE DE TOURS, *De virtutibus sancti Juliani*, 32, MGH, *SRM* I, 2, p. 127 et 128.

²⁹ GRÉGOIRE DE TOURS, *HF*, L. X, c. 48.

³⁰ DUBOIS, Jacques, « L'emplacement des premiers sanctuaires de Paris », in *Journal des savants*, 1968, p. 23 et 24, <https://doi.org/10.3406/jds.1968.1170>.

On trouve la même construction au livre III, 12 de l'*Histoire des Francs* où l'auteur évite la répétition d'un terme identique dans la même phrase lorsqu'il parle de Clermont (*urbs Arverna*) et du faubourg de la même ville sous la forme *vici illius suburbana*³¹. Aussi pouvons-nous comprendre la phrase ainsi : « Dans cette ville..., on rapporte, ... qu'il mourut en paix et qu'il fut enterré dans le cimetière des chrétiens de la même localité ». Nous verrons plus loin l'intérêt de cette traduction inédite mais sans équivoque.

Or, malgré ces difficultés d'interprétation, l'expression s'est répandue chez les historiens pour désigner tous les regroupements de basiliques à vocation généralement funéraire dans un quartier extra muros des villes du haut Moyen-Âge. La définition en reste peu précise et les tentatives d'explicitation ont uniformément abouti à la même conclusion, résumée par J. Dubois lorsqu'il dit que « le nom convenait parfaitement à un quartier à destination essentiellement religieuse »³². Charles Piétri pense qu'à Clermont c'est la concentration des sépultures épiscopales depuis le V^e siècle qui a contribué à la « naissance » du *vicus christianorum*³³. Henri Galinié, suivant les travaux de Luce Piétri sur Tours³⁴, a complété la définition en mettant l'accent sur la multiplication, autour du groupe basilical de Saint-Martin à Tours, de petits monastères et de locaux d'accueil pour les nombreux pèlerins qui affluent à son époque, transformant le faubourg « en véritable centre de la ville chrétienne »³⁵. Plus généralement, partout où l'on observe un regroupement d'édifices religieux à l'écart de la ville, l'historiographie a pris l'habitude d'y reconnaître un *vicus christianorum*³⁶. Et malgré les réserves apportées par l'archéologie qui, à Tours par exemple, a constaté des vides intercalaires importants, voués à l'inhumation ou même à la culture³⁷, on a persisté à comprendre le terme de « *vicus* » dans son acception courante désignant une agglomération, un bourg ou un quartier, suivant ainsi le sens que semble lui donner la plupart du temps Grégoire de Tours³⁸. À Reims également, où la concentration d'églises, de monastères et de locaux d'hébergement fut comparable à ce qu'on observe à Tours, on parle ainsi du *vicus christianorum* comme d'une évidence et sans le définir plus avant³⁹.

Pour reprendre la question, il nous faut revenir sur la formule utilisée par Grégoire de Tours et relever qu'il ne fait que répéter une expression dont il prend soin de se départir en précisant chaque fois « qu'on appelle » (*vocant*⁴⁰) pour Clermont et « comme on dit » (*ut ferunt*⁴¹) pour Tours pour laquelle il utilise en outre l'imparfait « qui était celui des

³¹ PIÉTRI, Charles, « L'espace chrétien dans la cité. Le *vicus christianorum* et l'espace chrétien de la cité arverne (Clermont) » in *Revue d'histoire de l'Église de France*, Tome 66, n° 177, 1980, p. 179, n. 6.

³² DUBOIS, Jacques, *op. cit.*, p. 26.

³³ PIÉTRI, Charles, *op. cit.*, 1980, p. 199 et 206.

³⁴ PIÉTRI, Luce, *La ville de Tours du IV^e au VI^e siècle : naissance d'une cité chrétienne*, Rome, 1983.

³⁵ GALINIÉ, Henri, « Tours de Grégoire, Tours des archives du sol », in *Grégoire de Tours et l'espace gaulois*. Actes du congrès international (Tours, 3-5 novembre 1994), Tours : Fédération pour l'édition de la *Revue archéologique du Centre de la France*, 1997. (Supplément à la *Revue archéologique du Centre de la France*, 13), p. 72.

³⁶ GUYON, Jean, « Émergence et affirmation d'une topographie chrétienne dans les villes de la Gaule méridionale », in *Gallia*, Tome 63, 2006, p. 106.

³⁷ GALINIÉ, Henri, *loc. cit.*

³⁸ PIÉTRI, Charles, *op. cit.*, 1980, p. 179, n. 6.

³⁹ LECLERCQ, Henri, « Reims », in CABROL, Fernand, LECLERCQ, Henri, *DACL*, Paris, 1925, Tome XIV, 2, 1925, col. 2247 ; VERCAUTEREN, Fernand, *Étude sur les civitates de la Belgique Seconde. Contribution à l'histoire urbaine du Nord de la France de la fin du III^e à la fin du XI^e siècle*, Bruxelles, 1934, p. 46 ; DESPORTES, Pierre, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 1979, p. 49.

⁴⁰ *HF*, I, 33.

⁴¹ *HF*, X, 31.

chrétiens » (*qui erat christianorum*) mettant bien l'accent sur l'ancienneté du vocable. Il ne cherche donc aucunement à décrire ce qu'il a sous les yeux, comme on le pense communément, mais rapporte un usage qu'il sait ancien. L'expression résonne pour lui comme un nom de lieu dont souvent on ne connaît plus forcément le sens, ni l'origine et auquel il prête la signification qui lui est familière, ce qu'on appelle une étymologie populaire. Cela paraît incontestable car la formule serait tout à fait anachronique si elle avait été inventée par Grégoire ou par ses contemporains comme l'a bien relevé H. Galinié. Elle s'explique mal en effet à une époque où les villes en question étaient déjà largement christianisées dans leurs différents espaces ⁴².

Aussi faut-il comprendre, comme le prétend Grégoire, que ce nom de lieu remontait à l'époque héroïque des persécutions du III^e siècle. Mais, comme nous savons qu'il n'y avait alors ni village, ni bourg de chrétiens, peut-être convient-il de s'interroger sur le sens même du mot *vicus* dans ce cas. Cicéron, qui est requis par le dictionnaire ⁴³, nous apporte, outre les sens connus de « quartier d'une ville », de « bourg » ou de « village », celui, moins courant, de « terre » ou de « propriété ». Or ce mot, s'il convient pour une propriété rurale peut tout aussi bien s'appliquer à toute zone non construite telle qu'un champ des morts. Et nous savons qu'à Reims le supposé *vicus christianorum* était occupé en premier lieu par un cimetière. Pour Clermont, il en est de même ⁴⁴. À Tours et dans bien d'autres villes on pourrait faire le même constat. Cette traduction conduit à admettre que les chrétiens ont acquis, dès les temps anciens, lorsqu'ils étaient encore minoritaires dans la population, un terrain pour y ensevelir leurs morts et que, de ce fait, en raison peut-être de la particularité de la chose, leur cimetière a pu être qualifié de « terre », de « domaine » ou même de « jardin » des chrétiens.

Cette hypothèse, pour déconcertante qu'elle puisse paraître, est pourtant de nature à confirmer l'hypothèse faite plus haut sur la possibilité, pour les chrétiens, de disposer d'une nécropole dès le III^e ou au tout début du IV^e siècle. La traduction du passage de Grégoire, parlant de la ville de Tours, par « cimetière des chrétiens » et non « faubourg des chrétiens » correspond bien une telle réalité. L'archéologie, pour sa part, plaide en faveur de cette traduction plutôt que de celle de village, bourg ou même de faubourg qui ne peut s'appliquer à des lieux qui, au III^e siècle, étaient sans conteste des nécropoles disposées en périphérie de la ville tout en restant encore au contact de la zone urbanisée. L'exemple de Reims, où on voit nettement que le cimetière a scrupuleusement respecté la limite urbanisée matérialisée par les fossés gaulois et gallo-romain, en atteste à coup sûr. L'intervalle qui, à partir du IV^e siècle, a éloigné ces secteurs de la cité ne s'est en effet formé qu'après la rétraction de la zone habitée et l'édification du nouveau rempart.

Il se trouve enfin que l'exemple de Reims nous fournit une confirmation plus explicite encore à la lecture attentive des sources. Dans la *Vie* de saint Remi, Hincmar, relatant l'inhumation de l'évêque dans la chapelle Saint-Christophe, dit que « là se trouvait l'antique cimetière de l'Église de Reims » (*ex antiquo erat cimeterium Remensis ecclesiae*) ⁴⁵. Flodoard a repris l'information en insistant sur l'origine ancienne de l'appellation : « le cimetière de l'Église de Reims, antique de réputation » (*ecclesiae coemeterium*

⁴² GALINIÉ, Henri, *op. cit.*, p. 71.

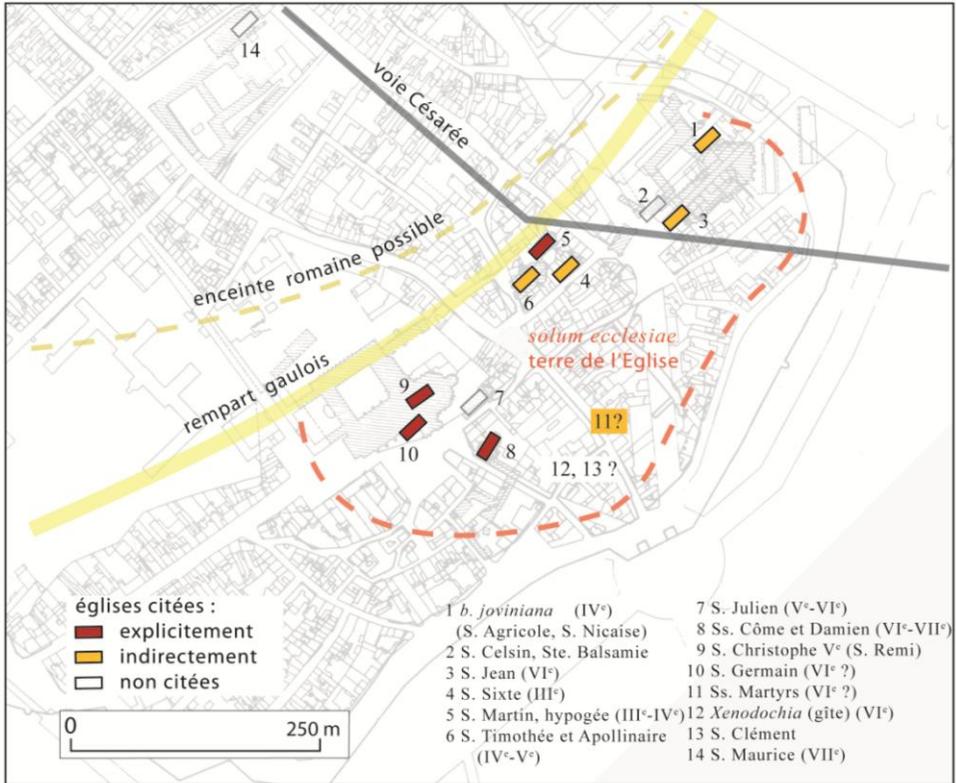
⁴³ GAFFIOT, Félix, *Dictionnaire latin-français*, 1934, s.v., p. 1673.

⁴⁴ PIÉTRI, Charles, *op. cit.*, 1980, p. 192.

⁴⁵ HINCMAR, *Vita Remigii*, *MGH, SRM III*, (BHL 7152-7163) (achevée entre 877 et 882), p. 320.

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)

ferebatur ex antiquo Remensis...)⁴⁶. Nous retrouvons là les mêmes ingrédients que dans le récit de Grégoire : la désignation d'un cimetière des chrétiens et l'insistance sur l'ancienneté des appellations rapportées. La seule différence est dans la qualification de *vicus christianorum* qu'on ne retrouve pas à Reims.



Doc. N° 4 - Reims. Extension possible de la zone du *solum metropolis ecclesiae* avec l'indication des établissements dont la localisation y est attestée. (DAO Robert Neiss)

Or, à la place de cette expression, nous lisons, dans un passage de Flodoard prétendant transcrire le testament de saint Remi, une locution différente. Le testament, dans cette version longue, est considéré comme interpolé au XI^e siècle mais son contenu, relatif aux propriétés de l'Église de Reims, en particulier à celle des églises du faubourg Saint-Remi, est accepté comme une réalité consacrée par la tradition aux temps d'Hincmar, au IX^e siècle⁴⁷. Plusieurs églises destinataires des legs, localisées sans équivoque dans le quartier Saint-Remi sont dites établies sur la « crypte », dans un des cas, et, à plusieurs reprises, dans la « terre » de l'Église de Reims (Doc. N° 4) : « ... à l'église que j'ai construite en l'honneur de tous les Martyrs sur la crypte de Reims » (... *ecclesiae quam in honore omnium Martyrum supra cryptam Remorum aedificavi...*) [on peut comprendre ici la

⁴⁶ HRE, I, 17.

⁴⁷ SOT, *op. cit.*, p.753 ; DEVISSE, Jean, *Hincmar, archevêque de Reims, 845-882*, 3 vol., Genève, 1976, p. 109 et 110.

« crypte » comme une métonymie symbolisant le cimetière, pour Hincmar] ; « ... à l'église jovinienne... à l'église des saints Timothée et Apollinaire ... à l'église Saint-Jean ... à l'église Saint-Sixte ... à l'église Saint-Martin située dans la même terre de la sainte Église de Reims » (... *ecclesiae Jovinianae* ... *Ecclesiae sanctorum martyrum Timothei et Apollinaris* ... *ecclesiae sancti Johannis* ... *ecclesiae Sancti Sixti* ... , *ecclesiae Sancti Martini in eodem solo sanctae Remensis ecclesiae positae*...) [ici l'adjectif « le même » (*eodem*) indique bien que les églises, qui se suivent dans l'énumération, se trouvent dans la même terre que Saint-Martin] ; « ... à l'église Saint-Germain que j'ai moi-même construite dans la terre de Reims » (... *ecclesiae Sancti Germani, quam ipse in solo Remensi aedificavi*...) ; « ... à l'église des Saints martyrs-Côme et Damien, sise dans la susdite terre de la métropole... » (... *ecclesiae Sanctorum Martyrum Cosmae et Damiani, in praefatae matris solo positae*...⁴⁸). On comprend bien que la répétition de la référence à une propriété de l'Église de Reims au même endroit lie cette dernière au lieu indiqué de manière quasi consubstantielle et de ce fait vraisemblablement originelle. Au IX^e siècle, et sans doute aussi à l'époque de l'évêque Remi, on ne peut comprendre cette dénomination que comme une expression faisant référence à un état très ancien que nous pouvons traduire par antique. Il paraît donc pertinent de relier la réalité de terrain, que l'archéologie nous propose, et la tradition rapportée par les premiers historiens de l'Église de Reims que sont Hincmar et Flodoard.

Dès lors, si nous rapprochons le sens du terme *solum* pour Reims de la traduction que nous proposons du mot *vicus* pour Clermont et pour Tours, nous découvrons que les deux expressions désignent une même réalité, celle d'une terre appartenant en propre à l'Église, à une époque ancienne. Dans le cas de Clermont, ce sont les contemporains qui ont pu désigner ainsi un cimetière qui se distinguait des autres nécropoles car fréquenté par des usagers de l'obédience chrétienne alors qu'à Reims, la terminologie, plus juridique, aurait été conçue par les chrétiens eux-mêmes avant qu'ils n'utilisent le nom éponyme du grand évêque Remi pour désigner le *vicus Remigii*⁴⁹ dans le sens désormais courant de bourg ou de faubourg, comme Grégoire semble l'avoir compris. Cette « terre » pourrait donc représenter un des premiers marqueurs de la présence chrétienne dans la ville.

En effet, au-delà de la simple question sémantique, la traduction de *vicus christianorum* par « cimetière des chrétiens » permet de refaire l'histoire en quelque sorte.

D'abord elle aurait sans doute évité, dans l'historiographie moderne, de conforter le mythe des origines faubouriennes de l'implantation chrétienne, en consolidant le malentendu sur la signification du mot *vicus*. La légende d'un « village chrétien » associé à un cimetière, à l'écart de la ville, forgée par Grégoire à partir de ce contresens, lui a permis d'accompagner opportunément le développement spectaculaire et systématique du culte des martyrs à partir du V^e siècle.

D'autre part, elle suggère inmanquablement de disjoindre la question de la localisation des cimetières chrétiens primitifs -en l'occurrence les *vici christianorum*- de celle des « saintes agglomérations » comme les nomme Ch. Piétri⁵⁰. La distance relativement importante- plusieurs centaines de mètres⁵¹- qu'on peut en effet relever, par exemple à Clermont, entre Chantoin, le lieu d'inhumation d'Urbicus, le premier évêque, et le faubourg de Saint-Alyre,

⁴⁸ FLODOARD, *HRE*, I, 18.

⁴⁹ FLODOARD, *HRE*, IV, 49.

⁵⁰ PIÉTRI, Charles, *op. cit.*, 1976, p. 193.

⁵¹ PIÉTRI, Charles, *op. cit.*, 1980, p. 191

qualifié un peu hâtivement de *vicus christianorum*, semble bien justifier cette distinction. La même question peut se poser à Tours où la fondation de Lidoire et « l'invention » de la sépulture de Gatien -qui, selon Grégoire de Tours, fut inhumé dans le *cimeterium christianorum*⁵²- se trouvent à près de 500 mètres du quartier entourant Saint-Martin dont l'identification avec le *vicus christianorum* n'est que supposée⁵³.

En conclusion, l'existence possible de cimetières chrétiens de haute époque en Gaule, attestée par les sources et confirmée par l'archéologie, au-moins dans les cas évoqués ci-dessus, engage à mener une enquête approfondie dans les autres sites urbains paléochrétiens pour vérifier la pertinence de la proposition.

À Reims, la continuité avérée entre le site du cimetière primitif et le faubourg Saint-Remi semble avoir augmenté la force d'attraction de cette « zone chrétienne » et a peut-être accéléré la désaffection relativement rapide des anciennes nécropoles païennes entourant la ville et qui pourraient avoir presque entièrement disparu dès la fin du IV^e siècle, comme on a pu le constater dans une nécropole de la rue de Sébastopol⁵⁴. La concentration en un secteur unique, accompagnée du développement des basiliques et des monastères, aboutit au développement d'un important pôle urbain secondaire, le futur quartier Saint-Remi.

Le faubourg prend alors une telle importance qu'il transforme profondément la géographie urbaine en développant une deuxième agglomération où se mêlent champs funéraires, édifices religieux et résidences des usagers des lieux de dévotion. Ce quartier, qui fait contrepoint à la cité retranchée dans son enceinte, est d'autant plus imposant qu'il réunit l'ensemble des établissements religieux suburbains, en laissant les autres espaces périurbains dépourvus de tout ensemble remarquable. Ce type de bipolarité peut s'observer, mais en partie seulement, dans d'autres villes, comme Tours par exemple, alors que bien d'autres exemples montrent des dispositions plus complexes avec des établissements religieux fort dispersés dans la périphérie comme à Arles, Aix, Clermont, Paris ou Metz⁵⁵ (Doc. N° 5, page suivante).

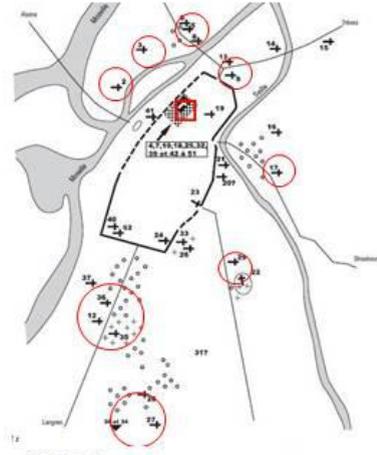
⁵² PIÉTRI, Charles, *op. cit.*, 1976, p. 193.

⁵³ GALINIÉ, Henri, *op. cit.*, p. 71.

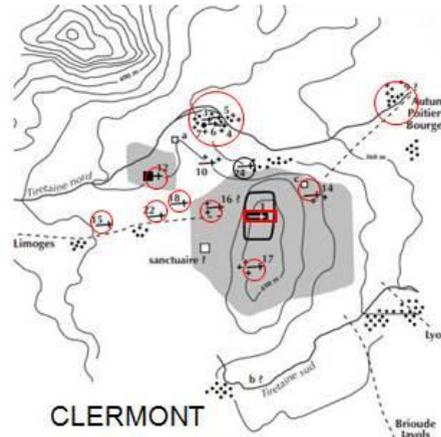
⁵⁴ THOMANN, Aminte, PÉCHART, Sébastien, *Reims. « 43 rue de Sébastopol »*, Rapport d'opération de fouilles archéologiques, Archéosphère, 2013, p. 294.

⁵⁵ GUYON, Jean, « Regards sur la topographie chrétienne des cités du midi de la Gaule », in PARIS-POULAIN, Dominique, NARDI-COMBESCURE, Sarah, ISTRIA, Daniel, *Les premiers temps chrétiens dans le territoire de la France actuelle*. Actes du colloque international d'Amiens, Université de Picardie Jules Verne, Faculté des Arts, 18-20 janvier 2007, P.U.R., 2009, p. 142.

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III -VII siècles)



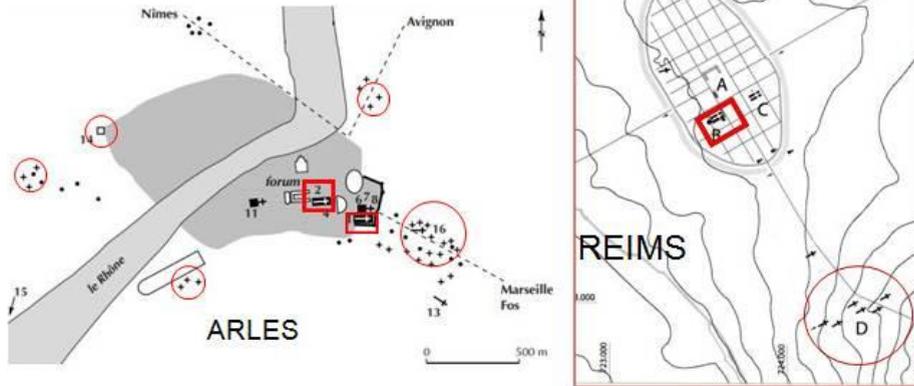
METZ



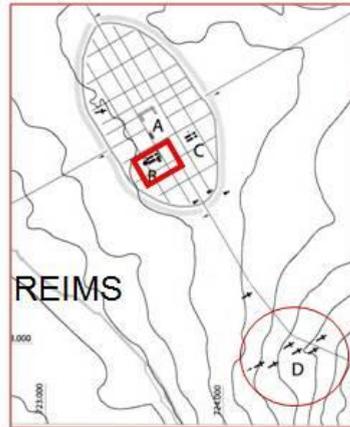
CLERMONT



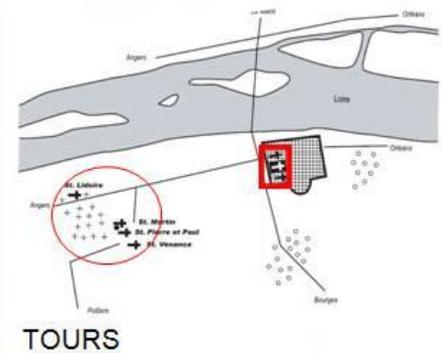
PARIS



ARLES



REIMS



TOURS

Doc. N° 5- Reims dans l'Antiquité tardive, comparée à d'autres villes, avec la localisation des cathédrales (carrés) et des établissements religieux de la périphérie (cercles). (DAO Robert Neiss, d'après les plans de la *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII s.*)

LA CITÉ

Au cœur de la ville, l'histoire de l'implantation chrétienne est mal documentée pour la période la plus ancienne. Sixte, considéré comme un évangéliste, serait le fondateur de la communauté. Mais si les chrétiens défunts ont trouvé une place attirée dans le faubourg méridional dès le III^e siècle, comme nous l'avons vu plus haut, les vivants avaient fort probablement déjà trouvé leur place dans le centre urbain où il leur fallait disposer d'un local approprié aux réunions liturgiques, au plus près des habitations comme c'était le cas dans bon nombre de villes à travers l'empire. Il est vrai que la religion s'est précocement développée en Orient mais, à Lyon, la présence des chrétiens, en grande partie originaires d'Orient, est bien attestée dès le II^e siècle⁵⁶. La situation devait être comparable dans la plupart des capitales de province où le brassage des populations amenait inévitablement le séjour de ressortissants originaires de tout l'empire : fonctionnaires, militaires, marchands et hommes d'affaire et, même si la Gaule ne semble avoir été touchée que tardivement par l'influence chrétienne, de nombreux adeptes chrétiens d'origine orientale ont dû y séjourner et parfois s'y établir durablement pour des raisons liées à leur activité professionnelle. Ils ont pu importer en Gaule les cultes chrétiens, comme d'autres religions qui ont essaimé dans l'empire.

Pourquoi ne pas imaginer à Reims, chef-lieu de la province de Belgique et relais routier important entre le Sud et l'Océan, la présence de chrétiens assez tôt, comme l'admettait déjà Jean Leflon⁵⁷ ? De discrets indices archéologiques peuvent étayer cette hypothèse même s'ils n'ont, à eux seuls, aucune valeur décisive. Les inscriptions funéraires par exemple portent des noms ou des surnoms à consonance grecque comme *Calliope*, *Agathephoris*, *Bacchylus*, *Zopistus* ou *Charitosa*⁵⁸. Elles trahissent une apparente origine orientale et une possible adhésion au christianisme : l'anthroponyme oriental *Calliope*, par exemple, apparaît à plusieurs reprises dans les inscriptions chrétiennes de Trèves⁵⁹. D'autres inscriptions attestent la présence de militaires qui sont également des vecteurs de la religion chrétienne si l'on en croit Tertullien⁶⁰. Ces inscriptions semblent dater, pour la plupart, du II^e siècle. Un autre témoignage possible, plus ancien encore, nous est donné par une mosaïque de la fin du premier siècle, sur laquelle est représenté un poisson, le signe de reconnaissance bien connu des chrétiens⁶¹.

À Reims, si une présence chrétienne à haute époque n'est pas encore assurée, le contexte général tend à la considérer comme vraisemblable. Or, comme dans la plupart des cas, les communautés chrétiennes se dotaient d'un évêque -ou évêque- élu comme président de l'association⁶², on peut admettre qu'il en était de même à Reims, et ce donc avant le milieu du III^e siècle. De la sorte, Sixte ne serait que le premier évêque officiellement reconnu par

⁵⁶ EUSÈBE DE CESARÉE, *op. cit.*, V, 1.

⁵⁷ LEFLON, Jean, *op. cit.*, p. 97 et 98.

⁵⁸ MOINE, Nicole, MORIN, Thomas, « Recueil des inscriptions lapidaires de Reims », *Archéologie urbaine Reims*, 12, in *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, T. 109, 2016, 2, pp. 166, 56 et 57, 87, 97 et 98.

⁵⁹ GAUTHIER, Nancy, *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures à la Renaissance carolingienne*, I, Première Belgique, Paris, CNRS, 1975, p. 84.

⁶⁰ Cité par BASLEZ, Marie-Françoise, *op. cit.*, 2007, p. 30.

⁶¹ BERTHELOT, François, NEISS, Robert, « L'enfance d'une ville à travers ses couches », in *Archéologie en Champagne-Ardenne, Bulletin de la Fédération des sociétés archéologiques de Champagne-Ardenne*, T. 2, 1985, p. 47.

⁶² PERRIN, Michel-Yves, « Édifier des structures chrétiennes. Structurer les Églises », in CORBIN, Alain (dir.), *Histoire du christianisme*, Seuil, 2007, p. 87.

la postérité. Pour expliquer l'absence de certains évêques de ces temps anciens dans les listes épiscopales élaborées bien plus tard, il suffit de rappeler que, jusqu'au III^e siècle au moins, l'expression chrétienne était plurielle et que des courants divers -Montanistes, Marcionistes, Valentiniens, Donatistes, Phrygiens, ...- coexistaient tout en se distinguant et s'opposant parfois, par des croyances et des pratiques très variées pour former un ensemble assez hétérogène dans lequel les courants considérés plus tard comme hérétiques semblent mêmes majoritaires, encore au II^e siècle ⁶³. Les pratiques multiples, parfois insolites, pouvaient s'exprimer dans une religiosité attirée par les visions et les miracles ou poussant les adeptes à s'adonner aux extases, à des trances mystiques ou recourir à la magie ⁶⁴. Le recours aux sortilèges et à la magie est d'ailleurs récurrent car encore dénoncé au VI^e siècle comme le montre l'exemple d'un synode d'Auxerre cité par Brigitte Beaujard ⁶⁵. Ce n'est qu'au III^e siècle qu'émerge la notion d'hérésie lorsque se forme ce que Celse appelle la "Grande Église", celle qui réunit alors la majorité des communautés et qui cherche à constituer une « orthodoxie » ⁶⁶. À partir de la fin du II^e siècle, on dresse des « successions de vérité », à l'origine des listes épiscopales, qui cherchent à se rattacher, *a posteriori*, aux origines apostoliques ⁶⁷. C'est pour cette raison que nous pouvons considérer que la reconnaissance de Sixte comme premier évêque n'exclut pas l'existence de prédécesseurs ignorés ou rejetés par la postérité tenante de l'orthodoxie établie. La suppression de certains noms des listes est admise par Louis Duchesne ⁶⁸.

L'existence supposée de prédécesseurs « hérétiques » permettrait d'éclairer la mésaventure narrée dans la *Vie* du saint, qui rapporte son départ pour Soissons parce que la ville de Reims était « trop adonnée à l'idolâtrie et à la superstition des païens » ⁶⁹. Le détour par Soissons, avant son installation définitive, pourrait se faire l'écho des difficultés auxquelles Sixte a pu être confronté en tant que tenant de l'orthodoxie en cours de constitution. Nous verrons qu'une telle hypothèse peut s'inspirer des apports de l'archéologie qui nous a livré des informations pour le moins curieuses à cet égard.

À partir de ces éléments historiques succinctement retracés, nous pouvons distinguer trois étapes de développement de l'implantation chrétienne et de son impact sur la forme proprement dite de la ville après que l'époque de l'empereur Constantin ait vu la ville se transformer considérablement par l'édification de la gigantesque construction que représente le rempart du IV^e siècle ⁷⁰.

Jusqu'au IV^e siècle, les chrétiens, sans se cacher, se contiennent encore dans l'espace privé en se réunissant dans un des lieux sans caractère distinctif, qui, dans la plupart des cas, n'ont guère laissé de traces et échappent encore à notre connaissance. Ensuite, l'accession de la religion au statut de religion officielle offre l'opportunité à l'autorité ecclésiastique de monumentaliser le lieu de rassemblement de la communauté. Dans un troisième temps

⁶³ SCOPELLO Madeleine, « Des concurrents du christianisme. Gnose et manichéisme », in CORBIN, *op. cit.*, p. 75 ; LE BOULLUEC, Alain, « Histoire et orthodoxie », in CORBIN, *op. cit.*, p. 71.

⁶⁴ BASLEZ, Marie-Françoise, *Comment notre monde est devenu chrétien*, CLD, 2008, pp. 101, 105.

⁶⁵ BEAUJARD, Brigitte, « Conclusion. Esquisse d'un bilan », in PARIS-POULAIN, Dominique, NARDI-COMBESURE, Sarah, ISTRIA, Daniel, *op. cit.*, p. 251.

⁶⁶ BASLEZ, *op. cit.*, 2008, p. 96-101.

⁶⁷ PERRIN, Michel-Yves, *op. cit.*, p. 86.

⁶⁸ DUBOIS, Jacques, *op. cit.*, p. 76.

⁶⁹ AA. SS. *Sixti et Sinicii*, p. 126.

⁷⁰ NEISS, Robert, SINDONINO, Stéphane, « *Civitas Remi*. Reims et son enceinte au IV^e siècle », Archéologie urbaine à Reims, 6, in *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, Tome 97, 2004, 4, p. 1 à 127.

enfin, l'Église maîtrise progressivement l'ensemble de l'espace urbain compris dans l'enceinte.

Une première *domus ecclesiae* ?

Qu'une communauté chrétienne se soit constituée à Reims à l'époque de Sixte, ou que son existence soit plus ancienne, elle devait disposer d'un local de réunion. Pour tenter d'identifier un tel lieu à Reims, nous ne disposons que de l'information très tardive donnée par Flodoard, par laquelle il désigne précisément l'emplacement d'une église antérieure, selon lui, à celle que Nicaise a fondée sur le site actuel de la cathédrale, à la fin du IV^e siècle. Il s'agit des Saints-Apôtres, passés sous l'invocation de saint Symphorien par la suite ⁷¹. Guillaume Marlot en premier ⁷², puis d'autres ⁷³ ont attribué à Bétause (évêque de Reims, présent au concile d'Arles de 314) la construction de cette probable église arguant qu'il fut le premier évêque à pouvoir en édifier après la paix religieuse de 313. Cette affirmation péremptoire ignore toutefois l'existence plus que vraisemblable d'un lieu de prière et de réunion bien avant cette date. Rappelons que, si Flodoard utilise le substantif *ecclesia* (église), on ne peut prendre le mot au pied de la lettre. Et, au lieu d'imaginer un édifice ressemblant à ce qui, par la suite, est conçu comme un monument à l'architecture bien particulière, il faut plutôt se référer à ce qui est connu en Orient où les premiers lieux de culte étaient aménagés dans des habitations privées suffisamment spacieuses pour accueillir une assemblée constituée de plusieurs dizaines de fidèles. L'archéologie a révélé l'une d'entre elles à Doura-Europos sur l'Euphrate ⁷⁴ où ont été identifiés une salle de réunion et un baptistère. Cette maison était bien intégrée dans la topographie urbaine. Il est en effet désormais admis que c'est bien en ville ⁷⁵, à l'intérieur du rempart s'il existe, qu'il faut chercher, dès le III^e siècle, ces maisons de prière ou maisons de l'église (ἐκκλησιας οἶκος) comme les nomme Eusèbe de Césarée à de nombreuses reprises dans son *Histoire ecclésiastique* ⁷⁶.

Le phénomène est sans doute plus précoce en Orient mais à Rome, au III^e siècle, on compte déjà une vingtaine de ces églises ⁷⁷. En Gaule, Grégoire de Tours situe également au III^e siècle, une maison de ce genre appartenant à un certain *Leocadius* et mise à la disposition des fidèles de Bourges, sous la houlette d'un disciple des sept évêques envoyés, selon lui, en Gaule vers 250 ⁷⁸.

À Reims, une fouille archéologique préventive, conduite en 2006, offrit l'occasion d'étudier une partie du terrain sur lequel étaient établis l'ancienne collégiale Saint-Symphorien et son cloître, l'emplacement de la première église selon Flodoard. Les vestiges de l'église

⁷¹ FLODOARD, *HRE*, I, 6 ; PHILIPPE, Nicolas, « La collégiale Saint-Symphorien de Reims (Marne) au Moyen-Âge », in *Études Marnaise*, CXXXV, 2020, p. 83 et 84.

⁷² MARLOT, Guillaume, *Histoire de la ville, cité et Université de Reims, métropolitaine de la seconde Belgique*, Reims, Jacquet et Brissart-Binet / Paris, Techener, [Édition par les soins de l'Académie de Reims], 1846, III, p. 108.

⁷³ BOUSSINESQ, Georges, LAURENT, Gustave, *Histoire de Reims, depuis les origines jusqu'à nos jours*, T. 3, *Reims ancien, des temps préhistoriques à la mort de Henri IV*, Reims, Matot-Braine, 1933, p. 149.

⁷⁴ SESTON, William, « L'église et le baptistère de Doura-Europos », in *Scripta varia. Mélanges d'histoire romaine, de droit, d'épigraphie et d'histoire du christianisme*, Rome, École Française de Rome, 1980, p. 607 à 627 (*Publications de l'École française de Rome*, 43).

⁷⁵ GUYON, Jean, *op. cit.*, 2006, p. 94.

⁷⁶ Livre 7, XXX, 19 et livre 8.

⁷⁷ VIELLIARD, René, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, 2^e édition, Rome, 1959, p. 54 et 55.

⁷⁸ GRÉGOIRE DE TOURS, *H.F.*, L. I, c.3.

médiévale ont été observés après la Première Guerre mondiale, par Ernest Kalas⁷⁹ qui a dressé un plan schématique des substructions mises au jour à l'occasion de travaux de reconstruction. Malheureusement, le manque de maîtrise des techniques archéologiques et sans doute aussi le manque de moyens d'intervention l'ont empêché de reconnaître la nature des vestiges antiques pourtant inévitablement présents, mais plus profondément enfouis. La fouille de 2006 a relancé l'espoir de mettre en évidence quelque indice permettant de confirmer les dires de Flodoard, car elle portait sur la parcelle occupée anciennement par le cloître médiéval jouxtant l'église sur son flanc nord. À première vue, ces attentes furent déçues car aucune installation clairement attribuable à une église primitive n'a pu être observée.

Les constructions antiques mises au jour appartiennent visiblement à un ensemble débordant l'étendue de la fouille et s'étendant sur la parcelle occupée plus tard par l'église médiévale. Nous sommes donc en présence d'une même entité occupant, dès le I^{er} siècle, le site présumé des Saints-Apôtres. Toutes les informations relatives à cette fouille, qui sont utilisées ici, sont extraites du rapport qui en a été dressé⁸⁰.

L'ensemble architectural mis au jour appartenait à une résidence urbaine de qualité, comptant au nombre des *domus* de l'élite urbaine de l'époque. Trois états de construction, bien individualisés, ont été reconnus : une première résidence fut édifiée au I^{er} siècle ; elle a été fortement remaniée au III^e siècle et, pour finir, entièrement reconstruite au début du IV^e siècle, toujours dans un style de grand luxe et dans des dimensions quasi monumentales. Parmi ces constructions d'apparat, celle du III^e siècle, autant que celle du siècle suivant, retiennent notre attention car leur examen révèle des coïncidences étonnantes ou des similitudes chronologiques troublantes avec ce que nous apportent les sources historiques au sujet des premières communautés chrétiennes de Reims.

La demeure du deuxième état, reconstruite après un incendie qui en a ravagé une partie, peu de temps avant l'épiscopat présumé de Sixte, nous intéresse en premier. Outre la présence d'aménagements de confort, telles des pièces chauffées par hypocauste, elle contenait une grande salle de réception de 54 m² et ouvrait sur la rue par un portail monumental de plus de 4 mètres de hauteur et large de 3 mètres, construit en blocs sculptés de grand appareil dont des éléments significatifs ont été retrouvés. La taille de ces éléments constitutifs indique une destination davantage semi publique que privée. On pourrait y voir une *schola*, le type de local abritant une communauté associative, tel un collège ou une corporation professionnelle. Une singularité distinguait également cet édifice d'une résidence privée courante : la présence d'une cave de nature très particulière. D'une surface de 26 m², elle était construite avec soin et agrémentée de deux niches d'un bel effet avec leur encadrement de pierres de taille. Elle était vide du mobilier et des objets habituellement présents dans les caves où on entreposait principalement les réserves alimentaires. En revanche, on y a relevé un phénomène rare et inattendu. Dans le sol en terre battue, étaient creusées plusieurs petites cavités qui contenaient des dépôts d'objets se rapportant à des rites magiques d'envoûtement : des vases en terre cuite contenaient des ossements, des cendres, une figurine en argile, une clé (Doc. N° 6).

⁷⁹ KALAS, Ernest, *Vestiges romains et moyenâgeux entre Saint-Symphorien et la cathédrale*, dessin, vers 1925, photographié par DENEUX, Henri, Archives Photographiques, Médiathèque du Patrimoine, CMN, DNX2066P, vers 1925.

⁸⁰ SINDONINO, Stéphane (dir.), *Reims, (Marne). Rue Saint-Symphorien*, Rapport de fouille, Inrap Grand Est Nord, 2016, p. 86 à 126.

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)



Doc. N° 6- Reims. Rue Saint-Symphorien. Vue de la cave où ont été découverts des dépôts magiques dont faisaient partie les deux vases et la figurine. (Photo Inrap ; dessin Michaël Brunet)

Les rituels d'envoûtement sont bien documentés dans l'Antiquité par des découvertes comparables. De tels vestiges sont généralement retrouvés dans des lieux spécialisés, comme des lieux de culte, parfois privés, ou des cimetières⁸¹. Ce constat confirmerait que, rue Saint-Symphorien, nous serions effectivement en présence d'un local à usage collectif ou communautaire dans lequel on se livrait à des pratiques religieuses dont certaines se déroulaient au sous-sol, dans un lieu discret, car normalement interdites⁸². Remarquable en elle-même, cette découverte présente l'intérêt d'être localisée à l'emplacement même du premier lieu de culte supposé des chrétiens de Reims. On ne peut s'empêcher d'évoquer le passage de la *vie* du saint qui rapporte que Sixte et Sinice ont préféré se rendre à Soissons parce que la ville de Reims était « trop adonnée aux vices et aux superstitions des païens ». Serions-nous en présence du premier témoin d'une implantation chrétienne ou « pseudo-chrétienne » déjà établie là, aux temps de Sixte, et qui disposait d'un lieu de réunion et de prière ? Et pourrions-nous y déceler les indices d'un désaccord opposant le futur évêque à la communauté de Reims usant de pratiques incompatibles avec ses convictions doctrinales ? Aurions-nous à Reims l'exemple d'une coexistence difficile entre plusieurs tendances présentes dans le monde des chrétiens de l'époque ?

⁸¹ BAILLIOT, Magali, « Trois dépôts magiques gallo-romains et figurine(s) d'envoûtement », annexe 8, in SINDONINO, Stéphane, *op. cit.*, p. 586.

⁸² BEAURIN, Ludivine, *Honorer Isis : les cérémonies isiaques dans les cités de l'empire romain occidental*, Doctorat en Sciences de l'Antiquité, Université Lille III, HALMA-IPEL, UMR 8164, 2013, p. 389.

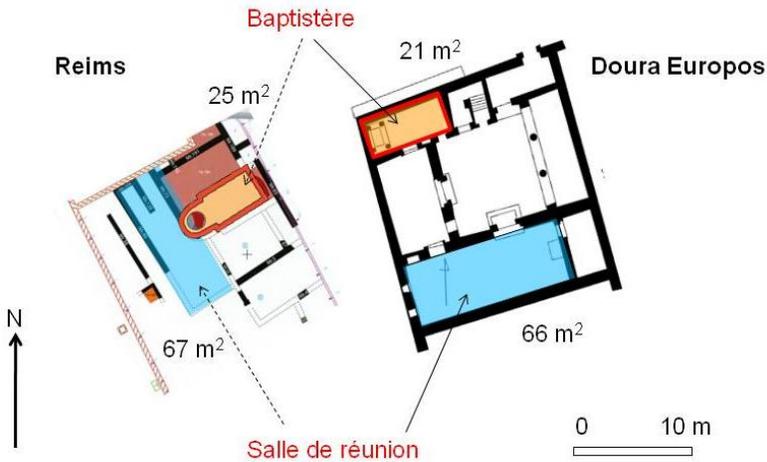
CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)

Cette lecture des faits, délicate en raison du manque de preuve, pourrait toutefois être étoffée par un deuxième indice révélé par la fouille. On a en effet observé que le décor des pièces principales a été modifié pour une raison inexpliquée dans le courant de la deuxième moitié du III^e siècle, donc du temps supposé du ministère de Sixte. Ce dernier, finalement installé dans ses fonctions à Reims, aurait-il changé un décor qui ne lui paraissait pas orthodoxe ? Malheureusement, les rares vestiges des peintures murales détruites à cette occasion, comme celles qui les ont remplacées ne permettent pas d'en connaître les motifs ni le thème et réduit notre hypothèse à une simple spéculation.

L'état suivant de la construction ouvre un autre sujet de réflexion. Cette maison a été édiflée au début du IV^e siècle, sur les ruines de la précédente, détruite à la suite d'un incendie volontaire car la fouille a montré que le mobilier en avait été soigneusement retiré auparavant. Parmi les vestiges mal conservés, les parties observées de ce nouvel édifice présentent un ensemble compact de trois pièces adjacentes, adossées, en perpendiculaire, à une grande pièce barlongue de 14 m de longueur sur 4,80 m de largeur. Dans le groupe des trois pièces, dont deux sont chauffées par hypocauste, celle du milieu, de forme allongée et de 9,50 m de longueur, était munie, sur le petit côté ouest, dans une exèdre, d'un bassin dont des restes ont été retrouvés et dont les eaux pouvaient s'évacuer par un caniveau reconnu plus au sud. De tels vestiges peuvent être attribués à des installations thermales dont le rapport de fouille soulève toutefois les dimensions intermédiaires entre celles d'une demeure privée et celles de thermes publics. On reste donc dans les proportions d'un local communautaire adapté toutefois à une fréquentation de taille encore relativement modeste. La ressemblance avec des installations thermales habituelles est suggérée par la pièce ressemblant à un *laconicum* avec la présence du bassin pouvant servir d'étuve. Mais aucune trace d'une chambre de chauffe n'a été reconnue et ce type d'installation, généralement peu fréquent en Occident, disparaît des thermes dès le courant du II^e siècle⁸³. En revanche, la forme des deux pièces principales, ainsi que leurs dimensions, évoquent celles de la maison de prière de Doura-Europos, d'un demi-siècle plus ancienne (Doc. N° 7). Plusieurs similitudes se dégagent en effet de la comparaison des deux ensembles : la taille et la forme oblongue de deux des salles, et surtout la présence d'une cuve placée en extrémité de la pièce identifiée comme un baptistère. En effet, on constate que la salle de réunion de Doura, avec quasiment 13 m de longueur pour une surface de 66 m², équivaut presque exactement à celle de Reims qui présente une surface de 67 m². Le baptistère, pour sa part, long de près de 7 m avec une surface de 21,5 m² n'est que légèrement plus petit que la salle à exèdre de Reims pour laquelle 9,5 m de longueur portent la surface à environ 25 m² ! Des valeurs aussi proches autorisent la comparaison et, même si la ressemblance ne signifie pas équivalence, elle n'interdit pas l'hypothèse de l'identification de l'édifice de la rue Saint-Symphorien avec une maison de prière d'époque constantinienne et donc contemporaine de l'épiscopat de Bétause, le bâtisseur présumé de la première « église » de Reims.

⁸³ DEGBOMONT, Jean-Marie, *Hypocaustes. Le chauffage par hypocauste dans l'habitat privé. De la place St.-Lambert à Liège à l'Aula Palatina de Trèves*, E.R.A.U.L., 17, Liège, 1984, p. 23.

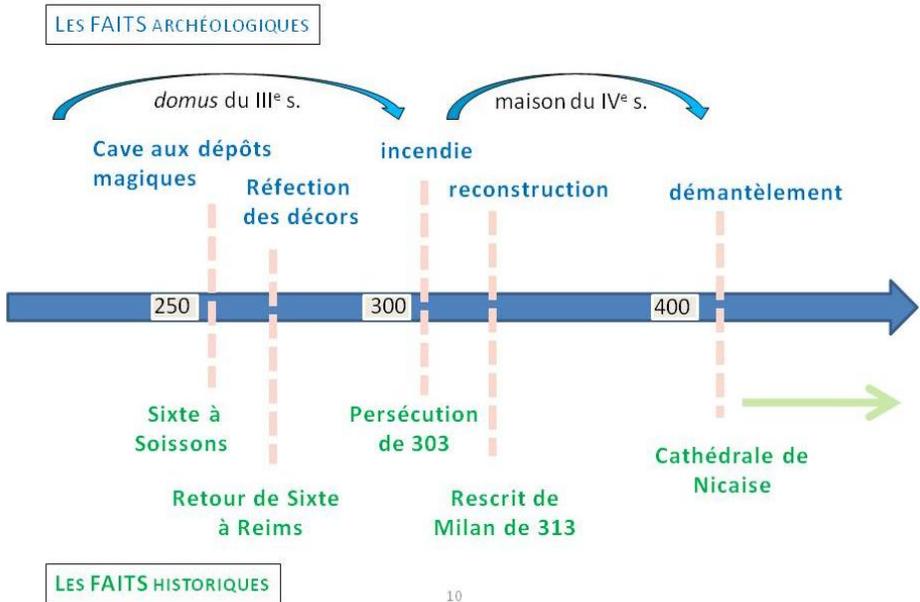
CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)



Doc. N° 7- Reims. Plans comparés des aménagements de la rue Saint-Symphorien et de la maison de l'église de Doura-Europos.

(DAO Robert Neiss d'après le relevé de fouille de l'Inrap et Udimu, redrawn from Carl H. Kraeling with a contribution by C. Bradford Welles : *The excavations at Dura-Europos* : conducted by Yale University and the French Academy of Letters, Final Report 8 Part 2, 1967, fig. 1, p. 4)

Les correspondances chronologiques



Doc. N° 8- Reims. Rue Saint-Symphorien.

Tableau des correspondances chronologiques entre les sources historiques et archéologiques.

En complément de ces considérations formelles, nous pouvons relever la suite de coïncidences chronologiques qui, de manière itérative, relie les événements historiques connus par les sources écrites aux états successifs de la *domus*, constatés par l'archéologie (Doc. N° 8, page précédente). Après la contemporanéité vraisemblable entre l'aménagement puis la transformation de la *domus* et les péripéties rapportées dans la *vie* du saint, nous pouvons déceler d'autres synchronismes remarquables. Le premier se rapporte à la destruction volontaire et l'incendie de la maison au début du IV^e siècle, donc potentiellement durant la persécution de Dioclétien qui, en 303, prit des mesures prévoyant la destruction des lieux d'assemblée⁸⁴. Ensuite, la nouvelle construction, édifée sur les remblais constitués par les décombres de la maison incendiée, s'inscrit bien dans l'élan consécutif à la promulgation du rescrit de tolérance de Constantin qui, aux dires d'Eusèbe de Césarée⁸⁵, a vu de nombreuses églises se construire ou se reconstruire. Enfin, la fouille a montré que l'abandon et le démontage de ce dernier édifice se situe sensiblement au moment où Nicaise entreprend d'installer sa nouvelle église sur le site de la cathédrale actuelle.

Des compléments archéologiques à l'occasion de fouilles futures, mais également des études complémentaires approfondies, seraient les bienvenus pour valider, le cas échéant, cette hypothèse.

Du point de vue architectural, l'édifice se rattache à un modèle primitif, déjà ancien, qui s'apparente à celui des constructions privées. Il ne s'agirait pas en effet d'une église au sens où on l'entend à l'époque de Flodoard mais toujours d'une résidence privée, utilisée comme lieu de réunion. Le modèle architectural de la construction devait ressembler à celui des maisons particulières, comme nous le montre l'exemple de Doura-Europos. Suivant les indications de Flodoard, cette « maison » aurait perduré durant tout le IV^e siècle, dans un quartier résidentiel où elle se fondait dans un ensemble homogène de résidences comparables.

La conquête du cœur de la cité

L'époque de l'évêque Nicaise marque un changement architectural et urbanistique manifeste à un moment où l'élite locale s'est progressivement conformée à la nouvelle religion et peut-être même assez rapidement comme l'atteste l'épisode de la conversion de Jovin dans les années 360, sous la pression de l'évolution politique du moment⁸⁶.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit, à la fin du IV^e siècle, l'initiative de l'évêque Nicaise qui décide de transférer le siège épiscopal dans un édifice à caractère monumental, mieux adapté à l'accueil d'un nombre croissant de fidèles certes, mais également à la visibilité de l'église et de son chef dans la hiérarchie des institutions occupant l'espace urbain. Cette initiative s'accorde bien au mouvement qui se généralise au V^e siècle et qui voit s'élever ce que l'on appellera désormais les "cathédrales". Le déplacement du site de l'église primitive vers un lieu plus en vue a pu être observé, par exemple, à Arles ou à Aix-en-Provence⁸⁷. On comprend ainsi, comme le soutient J. Dubois, que l'édification des

⁸⁴ PERRIN, *op. cit.*, p. 95.

⁸⁵ *Op. cit.*, IX, 2 et 3.

⁸⁶ PIÉTRI, Luce, « La conversion en Belgique seconde d'un officier de l'armée de Julien, Jovin », in *Revue du Nord*, Tome 52, n° 207, octobre-décembre 1970, p. 451 à 453.

⁸⁷ GUYON, Jean, *op. cit.*, 2007, p. 92.

cathédrales ne marque pas l'entrée des chrétiens dans la ville mais l'émergence d'une nouvelle configuration du lieu de culte dans la ville ⁸⁸. La discrétion relative des premiers lieux de culte, ainsi que l'absence de caractéristiques architecturales spécifiques à ces constructions expliquent sans doute le peu d'exemples que l'archéologie a été en mesure d'identifier. À partir du V^e siècle, les édifices se monumentalisent et sont installés dans des lieux bien en vue, soit en hauteur, comme à Arles, soit plus souvent au centre, comme à Vienne, Orange ou Poitiers..., soit encore à l'emplacement d'une construction prestigieuse antérieure, comme à Genève, Cimiez ou Aix-en-Provence ⁸⁹. À Reims, on cumule ces caractéristiques en déplaçant l'église vers une position plus centrale et en investissant un haut lieu de la culture antique, les thermes publics, un des monuments les plus importants et les plus fréquentés de la ville gallo-romaine. Ainsi, pour l'évêque, l'installation de la cathédrale à son nouvel emplacement manifeste une évidente recherche de visibilité au moment où, du fait de sa fonction de représentant de la religion officielle, il accède à un statut de premier plan dans la gestion de la cité au point d'en devenir le personnage le plus important dès la fin du IV^e siècle ⁹⁰. À Reims, l'épisode de la mort de Nicaise, peu de temps après, illustre bien cette réalité car en perpétrant leur coup de main sur la ville, les Vandales se sont attaqués au détenteur de l'autorité et probablement d'un confortable trésor constituant un butin de choix pour ces bandes armées en mal de pillage.

Nous ne connaissons guère l'église de Nicaise malgré les fouilles effectuées dans les sous-sols de la cathédrale et à ses abords nord après la Première Guerre mondiale, par Henri Deneux. La reprise des recherches en 1994 a en effet révélé que la construction interprétée par H. Deneux et ses contemporains comme la cathédrale primitive était en fait une église plus tardive et que seul le baptistère -différent de celui que H. Deneux pensait avoir découvert- pouvait être individualisé avec une certitude acceptable ⁹¹. La relecture attentive de l'ensemble des sources archéologiques, encore incomplètement exploitées, pourrait confirmer la restitution d'une cathédrale double comme nous l'avons proposé (**Doc. N° 9, page suivante**) ⁹². Comparable à d'autres exemples de ce type connus à Trèves, à Genève, à Lyon, etc. ⁹³, il peut s'agir d'un ensemble important, à la hauteur des ambitions de l'évêque qui y installe également son palais. Par la suite, le siège épiscopal se transforme progressivement en un groupe architectural assez complexe entourant l'église cathédrale proprement dite. Au Moyen-Âge, il n'a cessé de s'agrandir au détriment de l'espace périphérique dès l'époque carolingienne, et, connu sous l'appellation de « Grand Cloître », il occupera plus d'un dixième de la surface de la ville intra-muros (**Doc. N° 10, page suivante**).

⁸⁸ DUBOIS, Jacques, *op. cit.*, p. 15.

⁸⁹ GUYON, Jean, *op. cit.*, 2007, p. 95.

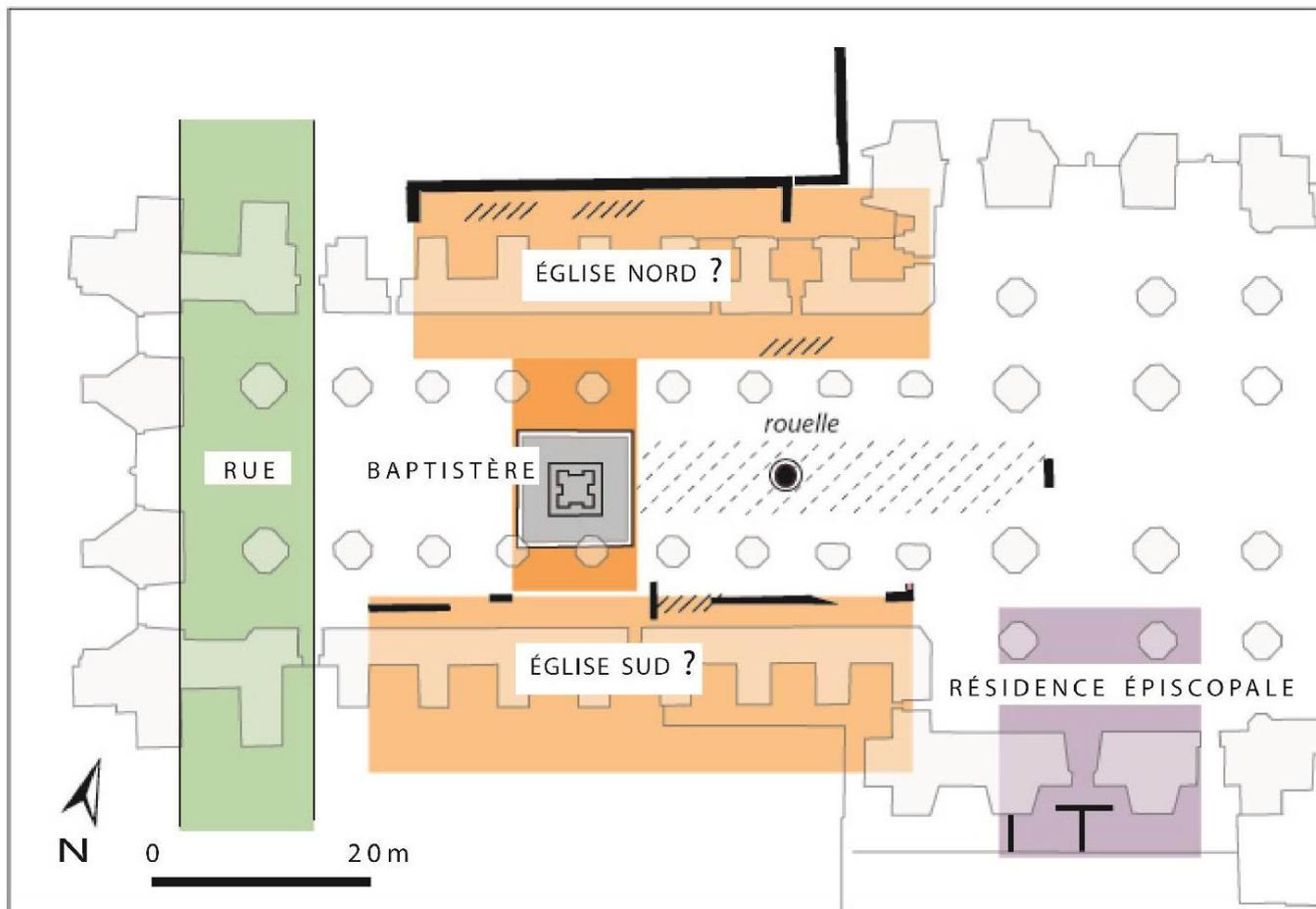
⁹⁰ PIÉTRI, Luce, *op. cit.*, 1983, p. 68.

⁹¹ BERRY, Walter, NEISS Robert, « La découverte du baptistère paléochrétien de Reims », in ROUCHE, Michel (dir.), *Clovis, histoire et mémoire. Le baptême de Clovis, son écho à travers l'histoire*, 1997, Tome II, pp. 875 à 878.

⁹² NEISS, Robert, « L'église primitive du site de la cathédrale de Reims. État de la question après les dernières recherches archéologiques », in DEMOUY, Patrick (dir.), *La cathédrale de Reims*, Paris, (éditeur ?), 2017, p. 83 à 93.

⁹³ DUVAL, Noël, « L'*ecclesia*, espace de la communauté chrétienne dans la cité », in DUVAL *et al.* (dir.), *op. cit.*, p. 55 à 60.

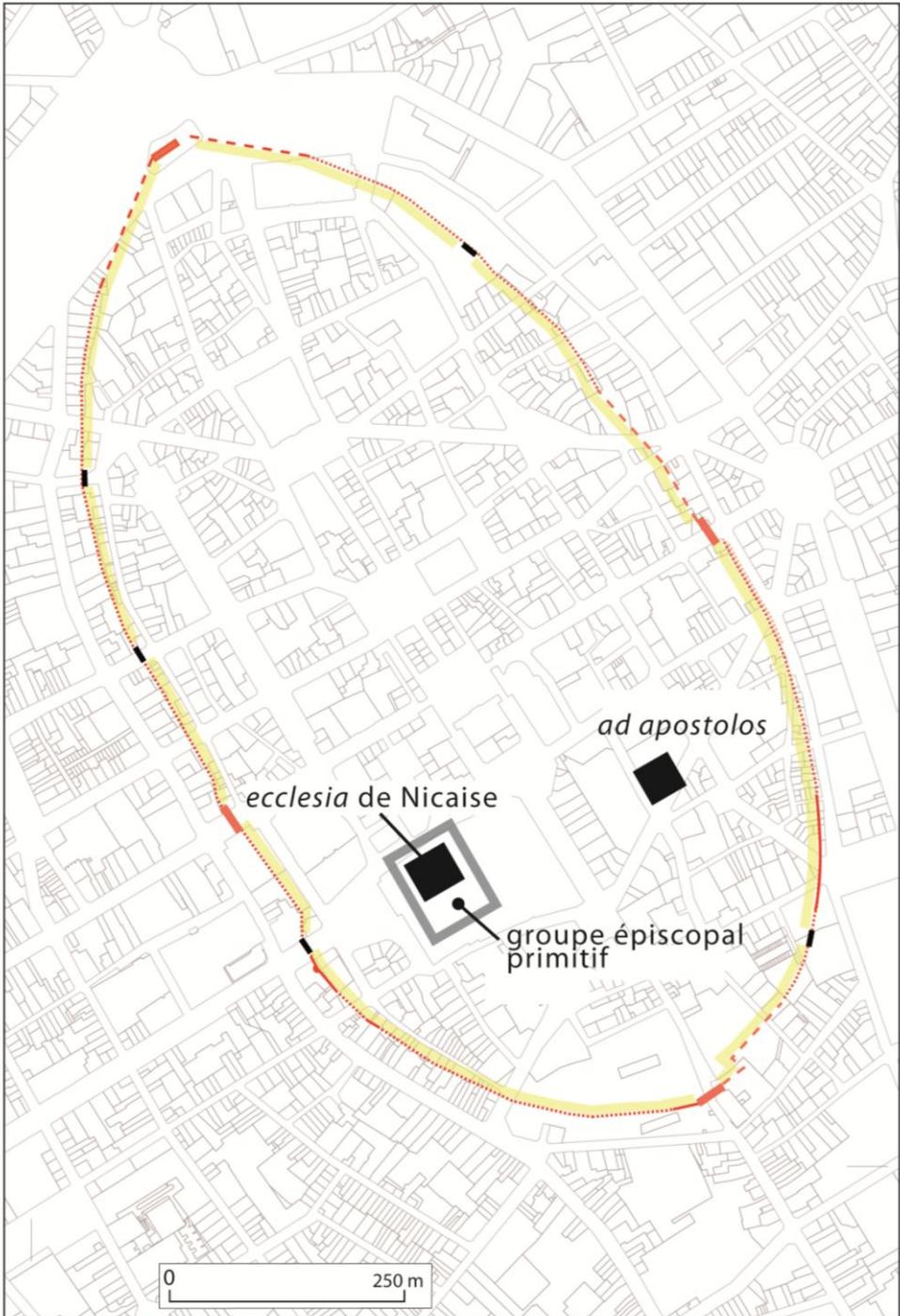
CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III -VII siècles)



(DAO Robert NEISS)

Doc. N° 9- Hypothèse de restitution du groupe épiscopal primitif sur fond de plan de la cathédrale actuelle.

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)



Doc. N° 10- Reims. Emprises de l'*ecclesia* primitive, du groupe épiscopal de Nicaise et du Grand Cloître.
(DAO Robert Neiss)

Du point de vue urbanistique, au moment où la fonction religieuse émerge de manière ostensible au cœur de la ville, disparaissent par la même occasion les thermes, un des principaux lieux de la vie sociale antique traditionnelle. C'est en effet là que se tissait depuis des siècles le lien social par la rencontre autour des soins du corps et de l'esprit. Il est difficile, dans l'état actuel des connaissances archéologiques, de dire si la fin des thermes est directement liée à l'appropriation des lieux par l'église ou si, comme on le pense généralement, ce sont le manque d'entretien et les défaillances de l'aqueduc acheminant l'eau qui ont rendu les installations inutilisables malgré la restauration de grande ampleur réalisée sous le règne de Constantin, un demi-siècle plus tôt ⁹⁴.

Un autre grand ensemble monumental antique est affecté par le développement du pôle épiscopal. Il s'agit du forum tout proche qui, à son tour, s'efface progressivement. Jusqu'alors, s'y concentraient les institutions publiques entourant le temple impérial, avec le siège de la curie municipale, celui des affaires judiciaires et les espaces voués aux manifestations politiques et aux affaires. Le groupe cathédral absorbe progressivement ces attributions et ne laisse au forum que la fonction commerciale qu'on lui connaît au Moyen-Âge et à l'époque moderne. Lorsqu'elle devient la place des marchés, l'étendue de l'antique forum se réduit à des dimensions bien plus modestes. Des indices archéologiques relevés à son extrémité sud-est, indiquent un abandon au moins partiel dès la fin du IV^e siècle ⁹⁵. Et au VI^e siècle, Grégoire de Tours ⁹⁶ n'y reconnaît déjà plus qu'une simple place évoquée de manière anecdotique dans son récit.

L'effacement successif des thermes, puis du forum constitue la partie la plus connue d'un phénomène plus général. Les grands monuments de la périphérie, tel le sanctuaire de la rue Belin ou l'amphithéâtre, ont été transformés en carrière de pierres dès le début du IV^e siècle. Les autres monuments, ceux du centre de la ville gallo-romaine, disparaissent à leur tour sans laisser de traces apparentes (Doc. N° 11).

On sait que les temples, progressivement délaissés au cours du IV^e siècle ⁹⁷, sont officiellement fermés à partir de 392 et condamnés à la démolition par l'édit de Théodose II de 435. Mais l'ardeur destructrice des chrétiens, suivant l'exemple de l'évêque de Tours, le futur saint Martin, avait anticipé le processus par des actions musclées de démolition dès le courant du IV^e siècle ⁹⁸.

Après les temples, bien d'autres monuments antiques s'éclipsent progressivement. Ammien Marcellin rapporte la fermeture des bibliothèques ⁹⁹. Les théâtres sont ouvertement condamnés par la parole épiscopale et font l'objet d'attaques en règle comme nous le montre la destruction du théâtre d'Arles au début du V^e siècle, à l'instigation de l'évêque Hilaire. Il en est de même à Cimiez ou à Vaison où l'on détruit les thermes pour édifier la cathédrale ¹⁰⁰.

⁹⁴ NEISS, Robert, SINDONINO, Stéphane, *op. cit.*

⁹⁵ PICHART, Claire, « Reims, 2, rue Cérés », *Bilan scientifique 2016*, DRAC Grand-Est, SRA, pp. 143 et 144.

⁹⁶ *HF*, III, 15.

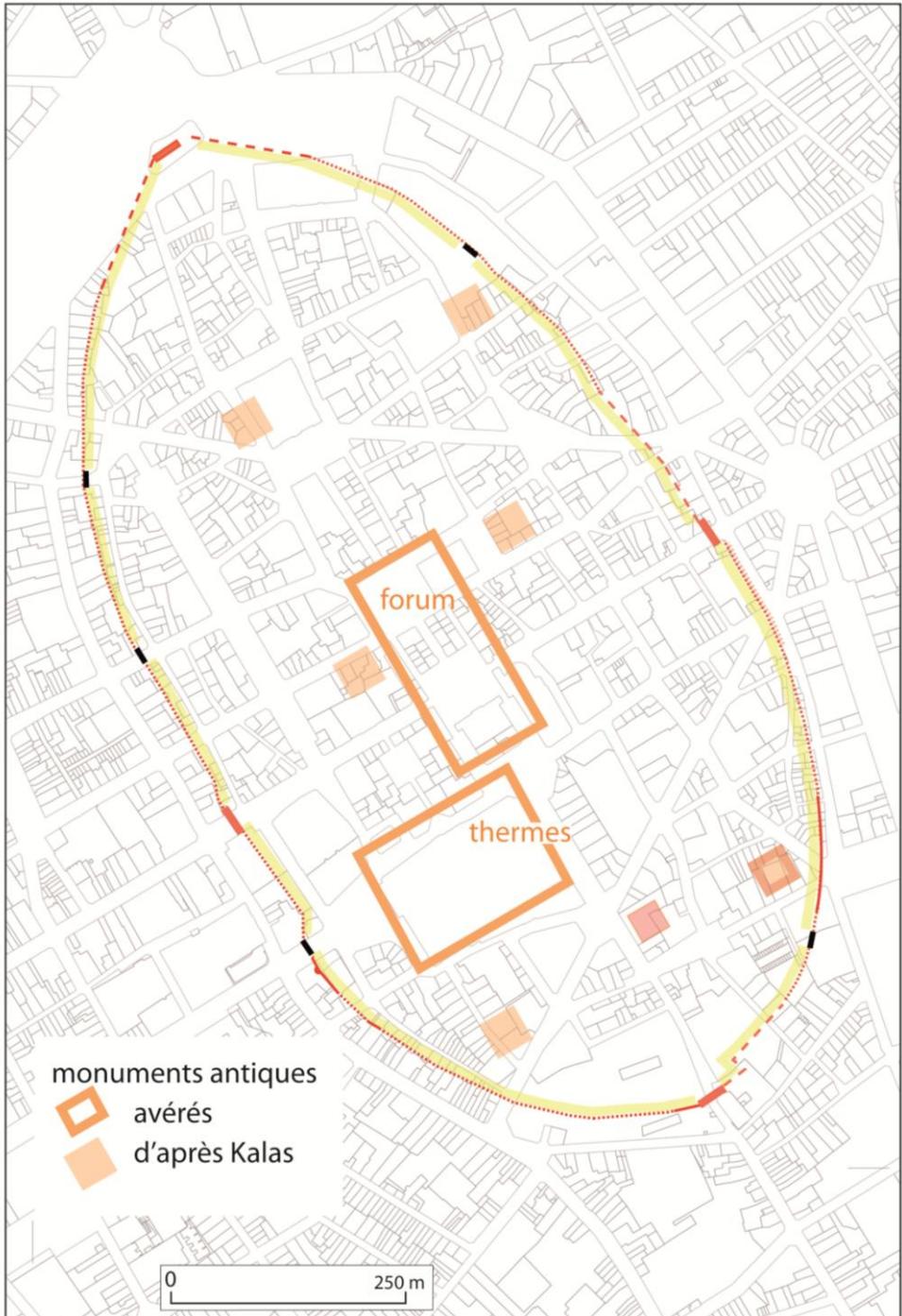
⁹⁷ VAN ANDRINGA, William, « Les dieux changent en Occident (III^e-IV^e s. apr. J.-C.) », in VAN ANDRINGA, William (dir.), *La fin des dieux. Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III^e au V^e siècle apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Gallia, 71-1, 2014, pp. 3 à 10.

⁹⁸ PERRIN, Michel-Yves, *op. cit.*, p. 97.

⁹⁹ HOMO, Léon, *Rome impériale et l'urbanisme dans l'Antiquité*, Paris, 1951, p. 320 ; AMMIEN MARCELLIN, *Histoire*, Galletier, Édouard (éd. et trad.), Paris, Belles Lettres, 1968, XIV, 6, 18.

¹⁰⁰ FÉVRIER, Paul-Albert, « *Vetera et nova* : le poids du passé, les germes de l'avenir, III^e-VI^e s. », in DUBY, Georges (dir.), *Histoire de la France urbaine*, 1, *La ville antique*, Seuil, 1980, p. 420 et 421.

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)



Doc. N° 11- Reims. Les monuments antiques possibles à l'intérieur de l'enceinte du IV^e siècle.
(DAO Robert Neiss)

Ce sont donc tous les lieux symboliques de la culture urbaine antique, et des fonctions sociales qui s'y rattachent, qui disparaissent entièrement du paysage urbain. L'effacement des thermes à Reims, comme à Vaison-la-Romaine et Cimiez ne représentent que la partie la plus visible des changements qui touchent la ville dans cette période encore assez mal connue. Dans les villes de l'importance de *Durocortorum*, existaient, outre les thermes et les temples traditionnels, des lieux de divertissement, de spectacle et de culture, tels les théâtres et odéons, les portiques, les bibliothèques et les bains de quartier. Pour Reims, le phénomène est mal documenté car, dans le centre, nous connaissons peu de monuments et encore moins leur destin. L'existence de ceux qu'E. Kalas place sur son plan reste encore à confirmer. Les fouilles récentes n'ont apporté jusqu'ici que le cas d'un monument encore non identifié dans la rue Marie-Stuart ¹⁰¹. Mais, après la disparition de ces ensembles antiques, le groupe épiscopal trône désormais seul au cœur de l'agglomération d'où il contrôle tout l'espace urbain. Il monopolise désormais, à lui seul, la fonction monumentale dans la ville intra-muros.

Généralement, dans les villes du haut Moyen-Âge, les seuls monuments existants sont les églises ¹⁰². À Reims, le phénomène est encore plus net qu'ailleurs car, dans l'espace contenu par les remparts, on ne trouve que le groupe épiscopal et l'établissement primitif du site de Saint-Symphorien, sans aucune autre église connue. Une disposition tout à fait singulière confère cependant aux autres églises une fonction spécifique, directement liée au rempart et qui mérite une attention particulière.

La nouvelle Jérusalem

La rhétorique chrétienne est très imagée lorsqu'elle évoque la ville et son rempart tant matériel que spirituel qui doit la défendre. Le discours d'Augustin d'Hippone, dans la *Cité de Dieu*, assigne à l'Église ce rôle de rempart contre les païens et les barbares. Les barbares sont les ennemis de l'extérieur, mais les premiers nommés sont les païens, ces ennemis spirituels qui menacent la ville de l'intérieur ¹⁰³. Le péril, dû au vice de la vie urbaine de la Rome païenne, est symbolisé par l'image de Babylone, « la mère des abominations de la terre » par opposition à la nouvelle Jérusalem exaltée pour ses vertus ¹⁰⁴.

Paul-Albert Février ¹⁰⁵ a bien rappelé la force de ce symbolisme que l'on retrouve dans un sermon d'Avit, l'évêque de Vienne et contemporain de Remi, où il insiste sur la valeur supérieure du rempart spirituel formé par les basiliques. Les tours de ces dernières ressemblent à celles qui défendent Jérusalem. La *Vie* de Maxime de Riez rappelle le même thème en disant que le saint a rendu la ville inexpugnable depuis qu'il repose à ses portes ¹⁰⁶. Grégoire de Tours, à son tour, a repris l'idée du rempart spirituel plus puissant que la muraille ¹⁰⁷.

Ainsi, après l'éviction des reliquats de la culture païenne traditionnelle, l'Église entreprend de prévenir le retour de la dépravation en plaçant la cité sous la protection des saints auxquels sont consacrées les églises et basiliques que l'on place aux endroits stratégiques.

¹⁰¹ <https://www.inrap.fr/fouille-d-un-quartier-romain-et-d-un-cimetiere-du-moyen-age-reims-14046>

¹⁰² LE GOFF, Jacques, « Introduction », in DUBY, Georges (dir.), *op. cit.*, p. 15.

¹⁰³ FÉVRIER, Paul-Albert, *op. cit.* p. 448.

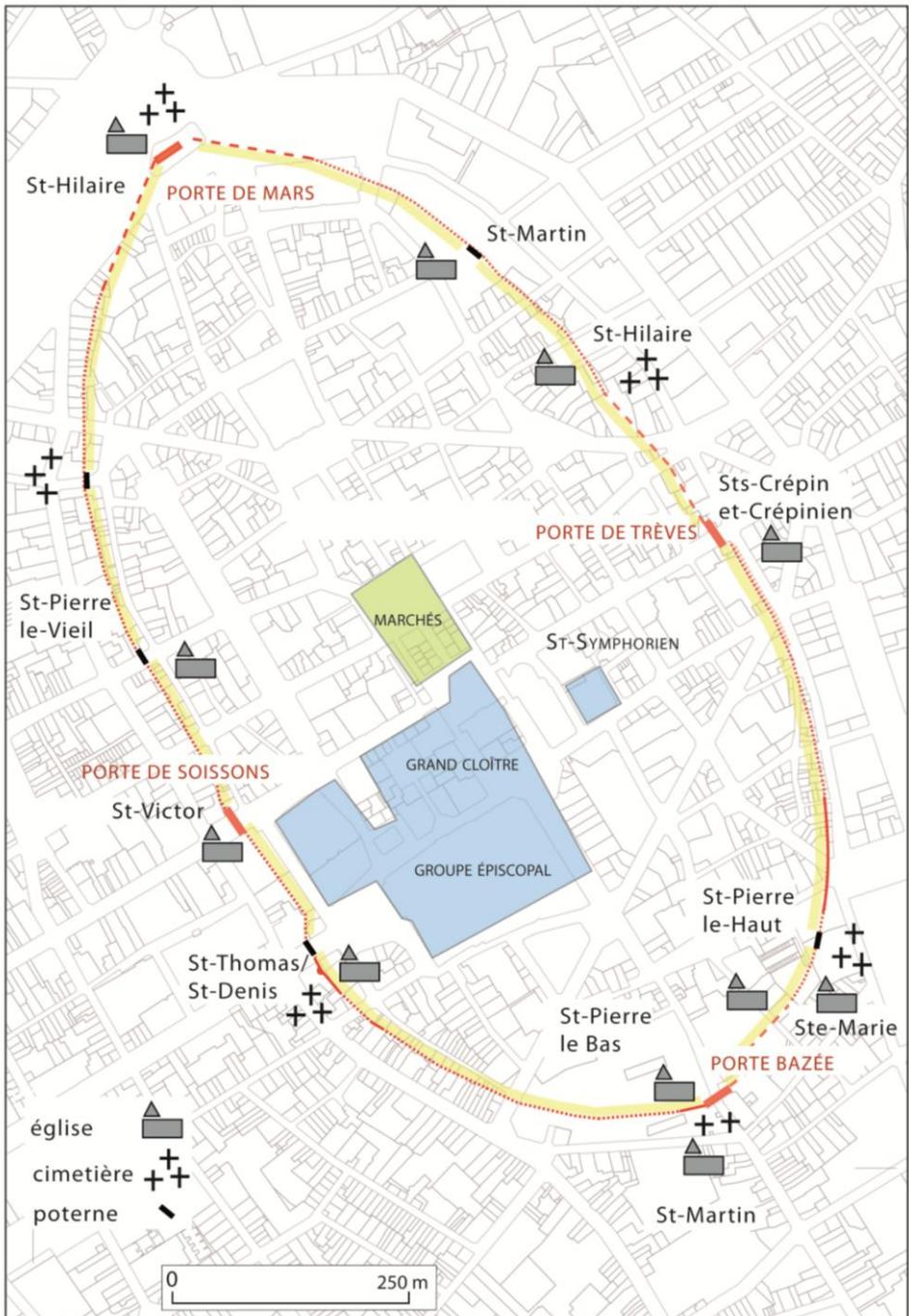
¹⁰⁴ LE GOFF, Jacques, « Introduction », in DUBY, Georges (dir.), *op. cit.*, p. 20.

¹⁰⁵ *Op. cit.*, p. 448.

¹⁰⁶ GUYON, Jean, *op. cit.*, 2006, p. 105.

¹⁰⁷ GREGOIRE DE TOURS, *In gloria confessorum*, 78, *MGH, SRM I*, 2.

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)



Doc. N° 12- Reims. La nouvelle Jérusalem avec les tours/églises et les cimetières doublant le rempart.
(DAO Robert Neiss)

À Reims, nous trouvons une illustration très nette de cette stratégie. Il est frappant, en effet, de voir la disposition topographique des nouvelles fondations qui occupent tout le pourtour de l'agglomération, sur le rempart et à ses portes (Doc. N° 12). Elles composent un troisième groupe d'édifices religieux, qui s'ajoute à l'ensemble central, comprenant la cathédrale et le site de l'*ecclesia* primitive, et aux lieux de dévotion regroupés à l'extérieur, dans le champ des morts devenu le *vicus Remigii*, le faubourg Saint-Remi¹⁰⁸. Bien que plusieurs d'entre eux aient disparu par la suite, nous connaissons ces établissements essentiellement grâce aux testaments des évêques Remi (V^e-VI^e siècle) (testament interpolé), Romulfus (fin VI^e siècle, 590-593), pour certains, mais surtout Sonnatius (début VII^e siècle-† 627) et Lando (milieu VII^e siècle-† 656) ainsi que d'autres sources toutes citées par Flodoard¹⁰⁹ et récapitulées dans la *Topographie chrétienne des cités de la Gaule*¹¹⁰.

Au-devant des quatre portes principales, nous connaissons :

- Au nord, Saint-Hilaire, l'*ecclesia sancti Hilarii ante Portam Martis*¹¹¹, attestée au VII^e s. ;
- À l'est, devant la porte de Trèves, Saints-Crépin-et-Crépinien, la *basilica* (Sonnatius) ou *ecclesia* (Remi) *sanctorum martyrum Crispini et Crispiniani ad Portam Trevericam* (Remi), attestée au VII^e s. ;
- Au sud, devant la Porte Collatice (Bazée), Saint-Martin, la *basilica sancti Martini* (Sonnatius, Lando, Remi) *ad Portam Collatitiam* (Remi), attestée au VII^e s. ;
- À l'ouest, devant la Porte de Soissons, Saint-Victor, la *basilica* (Lando) ou *ecclesia* (Remi) *sancti Victoris ad portam Suessonicam* (Remi), attestée au VII^e s.

Les trois dernières sont toutes mentionnées dans les testaments de Remi (interpolé), de Sonnac et de Lando et datent donc au plus tard du VII^e siècle.

Les autres églises se trouvent, à une exception près, du côté intérieur du rempart mais toujours à son contact. Certaines sont installées sur une porte, d'autres contre la courtine et, à plusieurs reprises à l'emplacement précisément d'une tour. Souvent, elles sont proches d'une poterne :

- Dans le quart nord-est : à 300 m de la Porte de Mars, oratoire vraisemblablement dédié à saint Martin, *ecclesia in honore sancti Martini et omnium confessorum infra urbem*, fondé par Remi selon la tradition. Lui ont succédé, la Trinité au XI^e s. et le Temple au XII^e s.¹¹². Le chœur des églises successives occupe une tour du rempart, à proximité d'une poterne¹¹³ ;
- 200 m plus loin, une église romane a repris le titre de Saint-Hilaire, après la démolition de cette dernière. Flodoard¹¹⁴ mentionne pourtant une église Saint-Hilaire, *ecclesia sancti Hilarii infra civitatem*, qui existait donc plus anciennement, peut-être aux V^e /VI^e s. Une tour mentionnée à la hauteur de l'église en serait la confirmation mais, malgré l'existence d'un cimetière à l'extérieur de la courtine, aucune poterne n'y est attestée¹¹⁵ ;
- Dans le quart sud-est, à 200 m au nord-est de la Porte Collatice (Bazée) : Saint-Pierre-le-Haut, *basilica sancti Petri ad monasterium puellarum ... dicitur superius* (Flodoard¹¹⁶ ;

¹⁰⁸ FLODOARD, *HRE*, IV, 49.

¹⁰⁹ *HRE*, I, 18 ; II, 4, 5 et 6.

¹¹⁰ Voir PIÉTRI, Luce, NEISS, Robert, *op. cit.*, p. 39 à 41.

¹¹¹ *Vita Rigoberti*, 3 et FLODOARD, *HRE*, IV, 48.

¹¹² DEMOUY, Patrick, POMARÈDE, François, LASLIER, Roger, *Reims. Panorama monumental et architectural des origines à 1914*, Strasbourg, Contades, 1985, p. 123.

¹¹³ NEISS, Robert, SINDONINO, Stéphane, *op. cit.*, p. 48.

¹¹⁴ *HRE*, IV, 48.

¹¹⁵ NEISS, Robert, SINDONINO, Stéphane, *op. cit.*, p. 48 et 49.

¹¹⁶ *HRE*, II, 4.

Romulfus ; Sonnatius ; Lando) est attestée au VI^e s. Une poterne y est connue au XII^e s.¹¹⁷ et devait permettre l'accès au cimetière (voir ci-après).

- Près de cette basilique et à l'extérieur de la poterne, on connaît également Sainte-Marie, l'*ecclesia sanctae Mariae ubi primum puellarum fuerat monasterium*¹¹⁸. Cet édifice fut probablement réuni assez tôt avec Saint-Pierre-le-Haut, à l'intérieur de la ville¹¹⁹.

- Également proche de la Porte Collatice (Bazée), Saint-Pierre-le-Bas, l'*ecclesia sancti Petri... vocatur Inferius*¹²⁰, attestée au VII^e/VIII^e s.

- Sur la Porte Collatice (Bazée), Saint-Michel, l'*oratorium sancti archangeli Michaelis... super civitatis murum*¹²¹; VII^e s.

- Dans le quart sud-ouest, à la hauteur de la cathédrale, une église Saint-Denis est attestée au IX^e s. Antérieurement dédiée, selon la tradition, à Saint-Thomas¹²², elle fut démolie en 892 par Foulques pour permettre la restauration du rempart¹²³. Selon toute vraisemblance, elle se trouvait donc sur la courtine, sans doute dans une tour sur le même modèle que les deux églises précédemment citées dans le quart nord-est. Les fondations d'une de ces tours ont été mises au jour sur le site de la médiathèque immédiatement au sud d'une porte attestée, par l'archéologie, au plus tard au XI^e s. mais vraisemblablement présente dès l'époque carolingienne¹²⁴. L'existence d'un sanctuaire ancien à cet emplacement est donc plausible.

- Dans le quart nord-ouest : Saint-Pierre-le-Vieil, l'*ecclesia* (Remi) ou *basilica* (Sonnatius, Lando) *sancti Petri in civitate* (Sonnatius), *infra urbem* (Remi) ou encore *ad cortem* (Lando), attestée au VII^e s.

Ces églises ne sont pas datées précisément mais les testaments, qui les citent, les placent toutes entre la fin du V^e siècle et la fin du VII^e siècle si bien que l'essentiel du dispositif est en place sous l'épiscopat de Rigobert, au début VIII^e siècle.

Sur le plan de la cité, elles dessinent une ceinture qui ne peut être fortuite car elles matérialisent de manière trop parfaite le rôle que leur attribue le discours de l'époque. À Reims, plus qu'ailleurs, cette disposition systématique, illustre fidèlement la symbolique de la ville protégée par les tours/églises qui la ceignent. Et, pour pérenniser l'enceinte ainsi sanctifiée, la procession des Litanies Majeures, dont l'origine remonte vraisemblablement à l'époque carolingienne, suit précisément son parcours tout au long du Moyen-Âge¹²⁵.

Cette configuration si bien réglée est soulignée et renforcée par une couronne de cimetières constituant, à l'extérieur de la muraille, un deuxième périmètre dont chaque cimetière est associé à l'une des églises citées plus haut.

¹¹⁷ NEISS, Robert, SINDONINO, Stéphane, *op. cit.*, p. 21, 49.

¹¹⁸ FLODOARD, *HRE*, IV, 38.

¹¹⁹ PIÉTRI, Luce, NEISS, Robert, *op. cit.*, p. 39.

¹²⁰ *Vita Rigoberti*, 11, FLODOARD, *HRE*, IV, 46), attestée au VII^e/VIII^e s.

¹²¹ *Vita Rigoberti*, 11-12 ; FLODOARD, *HRE*, II, 12.

¹²² TARBÉ, Prosper, *Reims. Essais historiques sur ses rues et ses monuments*, Reims, 1845, rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1994, p. 354.

¹²³ FLODOARD, *HRE*, I, IV, 8.

¹²⁴ NEISS, Robert, SINDONINO, Stéphane, *op. cit.*, p. 21.

¹²⁵ DEMOUY, Patrick, *Genèse d'une cathédrale. Les archevêques de Reims et leur église aux XI^e et XII^e siècles*, Langres, Dominique Guéniot, 2005 ; MERIAUX, Charles, DEMOUY, Patrick, BEAULANDE, Véronique, COLLARD Franck, « La ville antique et médiévale », in DEMOUY, Patrick (dir.), *Reims, une métropole dans l'histoire. La ville antique et médiévale*, Paris, Dominique Guéniot, 2014, p. 156 et 157.

Il est à remarquer que les dyades associant église et cimetière, de part et d'autre du mur d'enceinte, permettent de maintenir les aires funéraires hors du périmètre habité, conformément à la tradition antique qui rejette le monde des morts à l'extérieur de la ville, tout en assurant leur proximité avec l'église qui les dessert grâce à une porte ou à une poterne généralement avérée. On constate également que la pratique de l'inhumation *ad sanctos*, qui avait largement contribué au développement du cimetière Saint-Remi, a trouvé ses limites dans la généralisation des conversions aux IV^e et V^e siècles et la recherche des inhumations dans la « terre chrétienne » primitive. En effet, comme les grandes nécropoles antiques, situées à l'extérieur du périmètre urbain gallo-romain, ont été progressivement abandonnées au profit du « cimetière des chrétiens », il a fallu multiplier les aires funéraires sanctifiées pour répondre à une demande croissante. Cette phase de démultiplication du cimetière originel a déjà été relevée à Tours par exemple ¹²⁶. Le phénomène se généralise à cette époque mais, à Reims, il est particulièrement bien ordonné selon une disposition régulière, systématiquement liée au rempart.

Ces nouveaux cimetières sont presque tous attestés :

- Au nord, l'église Saint-Hilaire veillait sur un cimetière vérifié par l'archéologie pour l'époque mérovingienne ¹²⁷. Elle fut ensuite concédée aux chanoines par Rigobert pour leur sépulture ¹²⁸ ;
- Pour l'église Saint-Martin, on ne connaît encore aucun cimetière à lui associer ;
- À Saint-Hilaire en la cité appartient un cimetière touchant le chevet au sud-est ¹²⁹ ;
- Au VI^e s., Sainte-Marie était une église funéraire ¹³⁰. La croix de sainte Bove figure encore sur les plans du XVII^e siècle ¹³¹ ; le cimetière était encore utilisé au XII^e siècle ¹³².
- Devant la porte Bazée, un cimetière est établi au pied du rempart ¹³³ ;
- À l'ouest, le cimetière des chanoines, associé à l'église Saint-Denis, hors les murs, n'est attestée qu'au IX^e siècle ¹³⁴. Mais il semble succéder, comme celui de Saint-Hilaire, à une aire funéraire plus ancienne puisque des sépultures des VII^e et VIII^e siècles ont été découvertes sur le site de la médiathèque ¹³⁵. C'est probablement ce cimetière qui explique la présence de la chapelle Saint-Thomas située sur le rempart.
- Au nord-ouest, l'église Saint-Pierre-le-Vieil est associée au cimetière qui existait dès l'Antiquité sur l'actuelle place Drouet-d'Erlon ¹³⁶.

Le schéma urbain encadré par les églises et leur cimetière reproduit fidèlement le discours allégorique, mais il traduit surtout la montée réelle du pouvoir de l'autorité ecclésiastique sur la cité et la mainmise de l'Église sur le rempart. Bien que ce dernier soit normalement placé sous l'autorité du comte, représentant le roi, l'Église l'a investi tant de l'intérieur, par

¹²⁶ GALINIÉ, Henri, *op. cit.*, 2007, p. 77.

¹²⁷ POULAIN, Charles, « Trente années de recherché sur le Haut Moyen-Âge dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne », in *L'archéologie en Champagne-Ardenne, 1960-1990, Bulletin de la Société archéologique champenoise*, Tome 85, 1992, 4, p. 243 et 253.

¹²⁸ *Vita Rigoberti*, 3 ; FLODOARD, *HRE*, IV, 48.

¹²⁹ VILLAIN, Pierre, *Plan de la Ville et Cité de Reims...*, 1760, Archives départementales de la Marne, 2 G 148, folio 328 bis.

¹³⁰ FLODOARD, *HER*, IV, 38 ; SOT, Michel, *op. cit.*, p. 334.

¹³¹ Plan CELLIER, Jacques, PICART, Hugues, *op. cit.*

¹³² NEISS, Robert, SINDONINO, Stéphane, *op. cit.*, p. 20.

¹³³ TARBÉ, Prosper, *op. cit.*, p. 282.

¹³⁴ TARBÉ, Prosper, *op. cit.*, p. 354.

¹³⁵ NEISS, Robert, SINDONINO, Stéphane, *op. cit.*, p. 42.

¹³⁶ ROLLET, Philippe, *Reims. La fouille de la place Drouet-d'Erlon*, Document final de synthèse, AFAN, Reims, 1994.

les basiliques qui le bordent, que par l'extérieur où les cimetières forment en quelque sorte une deuxième enceinte.

La plupart du temps, ce sont en effet les évêques qui ont largement contribué aux fondations de ces sanctuaires ¹³⁷, ces évêques qui sont devenus les réels dépositaires de la puissance publique et marquent ainsi leur contrôle sur le symbole même de la ville qu'est son enceinte. À l'image d'Ambroise de Milan, Didier, l'évêque de Cahors, est connu pour ses efforts consacrés à l'entretien de l'enceinte, le seul monument civil dont il se préoccupe car il fait partie intégrante de l'image de la cité terrestre et céleste ¹³⁸. À Reims, Rigobert installe sa demeure sur la Porte Collatice, au sud, préfigurant la construction ultérieure, sur la porte nord, du futur château de Porte de Mars. Au IX^e siècle, c'est l'évêque Ebbon (816-835) qui obtient du roi de disposer des matériaux de l'enceinte pour construire sa nouvelle cathédrale ¹³⁹ avant que Foulques (883-900), un demi-siècle plus tard, n'en assure la reconstruction de son propre chef ¹⁴⁰.

Ainsi contenue et modelée par les églises et par les cimetières, la ville est limitée pour longtemps dans son extension vers le nord et l'est. L'urbanisation future sera principalement orientée vers les espaces restés libres entre la cité et le faubourg Saint-Remi, en soulignant la forme oblongue de la ville que le rempart du XIV^e siècle figera jusqu'à la révolution industrielle.

Conclusion

La période assez longue, qui relie l'Antiquité classique au Moyen-Âge et au cours de laquelle la forme urbaine de Reims s'est transformée, est généralement considérée comme une phase de transition. Ce sont pourtant ces quatre siècles qui ont déterminé, pour plus d'un millénaire, le cadre dans lequel a évolué la vie urbaine par la suite.

Ce que nous apportent les sources archéologiques et documentaires rassemblées ici, indiquent que le christianisme se révèle comme un des moteurs les plus importants dans la morphogénèse de la ville médiévale. Son influence tient essentiellement à la pratique nouvelle du culte des saints et des martyrs, ces défunts auxquels est assigné un rôle central dans la pratique religieuse et sociale.

Dans le faubourg, cet usage particulier a transformé l'antique nécropole, devenue cimetière, en un lieu de dévotion active des martyrs et des confesseurs parmi lesquels Remi finira par occuper la place prépondérante. L'agglomération qui se forme à cette occasion se transforme en un pôle important de la ville.

Dans la cité, les saints sont mobilisés pour encadrer la cité et former un rempart efficace contre les menaces, essentiellement spirituelles, qui la menacent. À l'intérieur de cet espace ainsi sanctifié, tous les monuments de l'antique et païenne culture sont systématiquement éliminés laissant pour seul ensemble architectural le groupe épiscopal central et dominant.

¹³⁷ GUYON, Jean, *op.cit.*, 2006, p. 99 et 100.

¹³⁸ PRÉVOT, Françoise, « La construction de la cité chrétienne d'après la vie de Didier, évêque de Cahors (du 8 avril 630 au 15 novembre 655) », in PARIS-POULAIN, Dominique, NARDI-COMBESCURE, Sarah, ISTRIA, Daniel, *op. cit.*, p. 75.

¹³⁹ FLODOARD, *HRE*, II, 19.

¹⁴⁰ FLODOARD, *HRE*, I, IV, 8.

CHRISTIANISME ET URBANISME À REIMS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE
(III^e-VII^e siècles)

Les deux entités agglomérées se faisant face sont ainsi toutes deux marquées du sceau de la piété chrétienne et forment le binôme constitutif de la structure urbaine médiévale.

L'amorce de la métamorphose urbaine est à rechercher dans les tous premiers temps de l'implantation chrétienne comme nous l'indiquent les indices de fondation du premier cimetière chrétien dès le III^e siècle. La nouvelle lecture des sources rémoises, qui permet de rectifier la traduction du *vicus christianorum* de Grégoire de Tours en le comprenant comme l'équivalent du *solum ecclesiae* de Reims, fait remonter en effet cette réalité aux origines les plus anciennes à Reims et sans doute dans bien d'autres villes de Gaule.

Reims enfin se singularise parmi la majorité des villes de Gaule par la netteté avec laquelle le modèle idéalisé de la ville chrétienne s'est inscrit dans la topographie urbaine. Le *vicus* ou le *solum* y est individualisé clairement puisqu'il constitue une entité cimétériale unique dans toute la campagne périphérique, contrairement au développement tous azimuts dans l'espace extra-muros généralement constaté ailleurs. Les autres cimetières, formés dans un deuxième temps, sont tous accolés au pied du rempart et participent étroitement à la symbolique de la Jérusalem céleste en accompagnant les églises/tours qui la défendent.

Ainsi, malgré la parcimonie des nouvelles données archéologiques et le caractère toujours hypothétique de leur interprétation, le changement de perspective appliqué à la lecture des sources écrites permet de proposer un récit historique renouvelé dont l'objectif principal est d'alimenter la problématique des recherches futures.

*